N. 5 — Session 1996-1997

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 16 juillet 1999

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

POURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT. — *Orateurs:* **MM. Michel Lemaire, Johan Demol, Denis Grimberghs, Willem Draps, Jos Van Assche, Mme Julie de Groote, MM. Albert Mahieu, Alain Zenner, Joël Riguelle, Jean-Pierre Cornelissen, Guy Hance, Serge de Patoul, Stéphane de Lobkowicz, Jean-Jacques Boelpaepe, Mmes Danielle Caron et Anne-Sylvie Mouzon** 94

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT. — Dépôt 111

REPRISE DE LA DISCUSSION DE LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT. — *Orateurs:* **MM. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement, **Dominiek Lootens-Stael, Mme Evelyne Huytebroek et M. Benoît Cerexhe** 112

Zitting 1996-1997

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 16 juli 1999

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VOORTZETTING VAN DE BESPREKING VAN DE VERKLARING VAN DE REGERING. — *Sprekers:* **de heren Michel Lemaire, Johan Demol, Denis Grimberghs, Willem Draps, Jos Van Assche, mevrouw Julie de Groote, de heren Albert Mahieu, Alain Zenner, Joël Riguelle, Jean-Pierre Cornelissen, Guy Hance, Serge de Patoul, Stéphane de Lobkowicz, Jean-Jacques Boelpaepe, de dames Danielle Caron en Anne-Sylvie Mouzon** 94

VOORSTELLEN TOT WIJZIGING VAN HET REGELEMENT. — Indiening 111

HERVATTING VAN DE BESPREKING VAN DE VERKLARING VAN DE REGERING. — *Sprekers:* **de heren Jacques Simonet,** minister-voorzitter van de Regering, **Dominiek Lootens-Stael, mevrouw Evelyne Huytebroek en de heer Benoît Cerexhe** 112

PRESIDENCE DE MME DE GALAN, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 16 juillet 1999.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 16 juli 1999 geopend.

DISCUSSION DE LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT

Reprise

BESPREKING VAN DE REGERINGSVERKLARING

Hervatting

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion de la déclaration du Gouvernement.

Wij hervatten de bespreking van de regeringsverklaring.

La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, chers collègues, au nom des élus du PSC, je voudrais émettre quelques considérations sur un des rares volets intéressants de la déclaration gouvernementale, à savoir la politique du logement social.

Une des avancées est la volonté de simplifier les règles. Je pose donc immédiatement la première question à la nouvelle excellence: qu'en est-il de cette simplification des règles? Il serait intéressant que vous soyez un peu plus exhaustif dans votre réponse.

Autre initiative importante lorsque l'on sait les dommages que causaient les charges dans la détermination des loyers. Il est enfin prévu que l'on essaye de constituer un loyer charges comprises. Monsieur Gosuin, ne me regardez pas comme si vous étiez à la base de cela, je ne suis pas sûr que vous soyez à la base de tout!

Je crois également qu'il sera possible, monsieur Gosuin, de faire une demande groupée au lieu de l'éternelle demande répétée au niveau de chaque société.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'on «pique» dans les programmes électoraux d'autres formations politiques; j'ai vu que l'on encourageait la création et le développement des sicav. je n'ai pas lu tous les programmes des autres formations politiques, mais il me semblait que nous étions les seuls à l'avoir proposé. Je me réjouis que l'initiative de M. Dougnez ait été largement étudiée à la fois par le cabinet de M. Chabert et par celui des finances de M. Maystadt et de M. Viseur. Tant mieux dans la mesure où cela améliore la condition des Bruxelloises et des Bruxellois. Nous entendrons volontiers des détails sur cette initiative intéressante.

Nous restons sur notre faim quant à la problématique du nouveau calcul des loyers qu'il ne faut pas confondre avec la simplification des règles. Le nouveau calcul des loyers est aussi un vieux débat qui remonte à plusieurs années. Je rappelle que, déjà dans les années nonante, nous avions demandé que l'on fasse une réévaluation de la valeur objective des bâtiments pour essayer d'arriver à une fixation plus objective du montant des loyers. C'est l'objet de ma seconde question, monsieur Hutchinson. Qu'en est-il, avez-vous des projets en la matière et, dans l'affirmative, quelle en est la teneur?

Il y a également une incise sur la mixité sociale des locataires à l'intérieur du logement social. C'est une formule que l'on employait depuis longtemps et, en tenant compte de l'idéologie des uns et des autres, il serait intéressant de savoir ce que vous, monsieur Hutchinson, entendez par mixité sociale.

Une autre question concerne les conditions de revenus. Nous nous sommes beaucoup chamaillés à ce sujet. Nous voudrions que cela ne se reproduise plus mais, pour cela, nous souhaiterions obtenir des indications. Dans la déclaration gouvernementale, nous n'en trouvons pas. Par conséquent, pourriez-vous nous préciser ces conditions de revenus?

Dernière question. Vous envisagez d'amplifier les moyens du secteur du logement social. Quel sera le montant de cette augmentation? Quelle en sera la nature et sur quels secteurs portera-t-elle?

Voilà pour la séquence «miel» et je suis sincère en disant que, dans ce domaine, il y a effectivement moyen de discuter.

Par ailleurs, vous n'évitez pas un certain nombre de redites lorsque vous déclarez qu'il faut tenir compte des besoins des familles nombreuses lorsqu'on construit des logements sociaux. M. Gousin, glorieux vétéran, se souviendra que c'est une disposition qui, à l'initiative du PSC à l'époque, avait été prise il y a plusieurs années.

Nous avions également prévu une solidarité entre les sociétés. Elle existe en principe depuis longtemps. Il est vrai qu'au niveau de la pratique, on n'a pas œuvré beaucoup en ce sens. Il faudrait savoir si vous allez améliorer la cote mais, en tout cas, le principe n'est pas neuf.

Je ne crois pas non plus qu'il y ait beaucoup de nouveautés en ce qui concerne les conseils de locataires. Cela existe déjà.

De même, lorsque vous parlez de la promotion de l'acquisition via le Fonds du logement pour des revenus faibles et moyens, rien de neuf à ce sujet. A ma connaissance, la politique d'acquisition du Fonds du logement a toujours été orientée vers des revenus peu élevés.

Une déception en ce qui concerne les AIS qui ne représentent qu'une seule ligne dans la déclaration. Pour nous, les AIS sont un élément important dans l'évolution du logement social

dans le sens d'un refus d'une politique de concentration excessive en même temps qu'une possibilité d'offrir des logements décents aux personnes qui sont dans les conditions de revenus pour en bénéficier. Une occasion donc de poser cet acte social important sans omettre des actes de reconstruction de la ville en évitant, par la dissémination de ce type d'initiatives, une concentration avec tous les problèmes que cela représente et dont on sait qu'ils ont parfois contribué à faire la prospérité de personnes que nous n'aimons pas beaucoup dans cette assemblée.

Je crois qu'il serait intéressant d'en savoir un peu plus à ce sujet et de répondre à la question suivante, monsieur Hutchinson: allez-vous revoir la grille des conditions de revenus pour pouvoir bénéficier des services des agences immobilières sociales? Vous savez que, même si nous avions été très favorables au principe de ce type de disposition, nous avions été extrêmement choqués par le fait que, dans un certain nombre de cas, les revenus qui permettaient de bénéficier des services des agences immobilières sociales étaient portés à 50 % des revenus d'accès pour bénéficier du logement social.

Deux exemples illustreront mon propos. A l'extrême limite, un couple bénéficiant de 100 000 francs de revenus nets imposables par mois pouvait entrer dans les critères d'une agence immobilière sociale, ce qui est choquant, voire tout à fait scandaleux. Au niveau de la pratique, l'expérience nous montre qu'une association qui développe réellement une politique d'agence immobilière sociale peut se targuer, aujourd'hui, d'avoir plusieurs dizaines de logements à son actif et des conditions de revenus, pour en bénéficier, limitées à 80 % des conditions d'accès aux logements sociaux.

Nous sommes donc loin du compte par rapport à la décision finale prise sous la législature précédente et qui nous avait obligés à voter contre ce projet ...

Autant il peut y avoir matière à débat en matière de logement social, autant, au niveau du logement acquisitif pur ou de l'accès à la propriété privée, nous restons sur notre faim dans la mesure où nous aurions aimé que, dans ce secteur-là aussi, vous nous «piquiez» des idées. Vous l'avez bien fait dans d'autres, alors pourquoi pas dans celui-là? Nous avions envisagé la possibilité de prêts «zéro» ou de prêts, type «province de Brabant» qui existaient à une certaine époque où l'on essayait d'avancer l'équivalent des droits d'enregistrement pour certaines catégories d'accès à la propriété. Nous avions aussi souhaité que des prêts soient envisagés avec la garantie des pouvoirs publics et, mesure originale et point sotte, nous avions souhaité une réflexion pour donner, à certaines franges de la population particulièrement précarisées, accès à la propriété, partant du principe que, même si celui-ci risquait d'être limité dans le temps ...

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, je vous rappelle gentiment que le temps qui vous était imparti est écoulé.

M. Michel Lemaire. — J'en termine ... il est intéressant de constater que, dans certaines cas, il est plus facile d'acheter que de louer. En d'autres termes, pour des petits biens, la charge acquisitive est moins importante que la charge locative. Sur ce point, il aurait fallu faire preuve d'imagination, ce que vous n'avez pas fait.

Pour conclure, j'espère que notre proposition de diminution des droits d'enregistrement reviendra à l'ordre du jour et que vous lui accorderez le soutien qu'elle mérite.

Nous serons attentifs à ce que le souci de cohérence de votre déclaration sur la problématique du logement aboutisse à rendre le marché du logement accessible à tous, tout en répondant aux évolutions de la société.

Nous pourrions émettre des doutes à cet égard mais, étant l'incarnation même de la discipline, je m'arrêterai là. Nous nous tiendrons au courant du suivi, nous aurons cinq années pour cela. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

Mme la Présidente. — Comme tout à l'heure en fin de matinée, certains orateurs inscrits sont absents lorsque la parole doit leur être donnée. C'est le cas notamment de M. Arckens. M. Zenner n'étant pas présent et voulant faire respecter le règlement en tous ses points, je donne la parole à M. Demol.

Mijnheer Demol, u heeft het woord.

De heer Johan Demol. — Mevrouw de Voorzitter, de minister-voorzitter heeft bij de aanvaarding van zijn opdracht een akkoord aanvaard dat op veel punten tekort schiet. Ik had graag op vele punten ingegaan, maar blijkbaar hebben wij het reglement verkeerd begrepen. Nu blijkt dat per fractie slechts één gemandateerde spreker een half uur mag spreken. Iedereen heeft nu wel gemerkt dat mijn collega-fractievoorzitter graag het woord neemt en ik heb hem dan ook het genoegen gegund dertig minuten te spreken. Ik beperk mij dan ook tot enkele punten van de beleidsverklaring, namelijk de financiën en de veiligheid, twee essentiële punten waarop de situatie zal moeten worden rechtgetrokken indien de minister-voorzitter het gewest nieuw leven wil inblazen.

Ik begin met de solidariteit tussen gemeenten en inwoners. Solidariteit is een mooi begrip. Het wordt zowel op internationaal, nationaal alsook op gewestelijk niveau gemakkelijk gehanteerd. Geld moet van rijke landen of gebieden naar arme stromen. Helaas kan men na al die jaren geen enkel geslaagd voorbeeld van dit systeem aanhalen. Rijke landen of gebieden hebben het steeds moeilijker en men heeft nog geen enkele entiteit uit de put gehaald.

Men wil dit nu ook op Brussels vlak doen. Nochtans zijn er geen gemeenten zo rijk dat ze andere uit de rode cijfers zouden kunnen halen.

Als men dit solidariteitsprincipe zou toepassen, voor zover het toepasbaar zou zijn, dan zal men alleen de laatste gezonde gemeenten in moeilijkheden brengen. Het Vlaams Blok heeft daarentegen altijd gepleit voor het overhevelen van gemeentelijke bevoegdheden naar het gewest.

Ik geef een voor de hand liggend voorbeeld: de politie. Als men de begrotingen van de negentien gemeenten samenvoegt, kost de politie iets minder dan acht miljard. Dit is een mooi rond cijfer en dankzij de afronding kan men beweren dat men meer investeert op het gebied van veiligheid. De gewestbegroting voor 1999 bepaalt dat 14,21 % naar de lokale besturen gaat. Dit is een bedrag van iets meer dan 10,5 miljard, dus veel meer dan 8 miljard. Als men de politie naar het gewestelijk niveau zou overhevelen zoals men ten tijde van de Brusselse agglomeratie met de brandweer heeft gedaan, dan zouden in de 19 gemeenten honderden miljoenen kunnen worden bespaard. Die zouden kunnen worden overgeheveld naar andere begrotingsposten zoals het aflossen van de schuld en het verminderen van de belastingdruk. Het gewest zou op zijn beurt meer dan twee miljard kunnen besparen, hetgeen broodnodig is.

Uit verschillende interviews die de minister-voorzitter de jongste dagen heeft gegeven, heb ik begrepen dat hij goed bevriend is met zijn partijvoorzitter.

Ik vraag hem dan ook in het belang van de Brusselaars met de heer Michel te praten om in het kader van de Octopusakkoorden een regeling voor Brussel te vinden waarbij de gewestelijke overheid een hoofdrol kan spelen bij de organisatie van onze politie.

Dan kom ik bij het veiligheidsbeleid. Onveiligheid is het grootste probleem in Brussel en ik merk dat de Regering hieraan

het minste aandacht heeft besteed. Alles blijft bij het oude en men volgt nog steeds de weg van de veiligheids- en samenlevingscontracten die het gewest sinds hun ontstaan al honderden miljoenen hebben gekost zonder enig resultaat. Integendeel, in 1993 telde men 70 000 geregistreerde cirminele feiten, in 1998 waren er 130 000. De faling van de veiligheids- en samenlevingscontracten kan niet beter worden geïllustreerd. Toch wil men verder gaan met het vermenigvuldigen van stadswachters, parkwachters, straathoekwerkers, sociale bemiddelaars enzovoort. Nochtans verlangt de bevolking een nieuwe, en dus betere en efficiëntere politie.

De politie is opgezadeld met een organiek kader uit een ander tijdperk en met een onaangepaste uitrusting en infrastructuur. Niemand acht het blijkbaar nuttig om hier iets aan te doen. Net als in andere domeinen waar het personeel ontmoedigd is door de wantoestanden waarmee het wordt geconfronteerd, zoals het onderwijs of de MIVB, gaat men het personeel niet ondersteunen of hermotiveren. Men zadelt het op met allerlei tussenpersonen uit de sociale sector waardoor degenen die het werk moeten doen zich definitief nutteloos en onmachtig voelen.

Brussel is in dit land het gebied dat het meest geteisterd wordt door de criminaliteit.

Als er niets aan gedaan wordt, rot dit gewest gewoon weg.

Ik kan dan ook maar hopen dat de Brusselse regering — en trouwens ook deze voltallige Raad — mee druk zal uitoefenen, samen met het Vlaams Parlement, om meer bevoegdheden te verwerven en om via onder meer de regionalisering van de provincie- en gemeentewetten meer macht op gebied van veiligheid te bekomen.

De federale overheid moet onder druk worden gezet om iets te doen aan de criminaliteit. Er moet een vernieuwing van de politie komen. Geen vernieuwing in vorm zoals de Octopusakkoorden, maar een vernieuwing ten gronde, met andere woorden een politie die zich toespitst op de bestrijding van de criminaliteit en niet op het volbrengen van taken van tweederangs maatschappelijke assistenten.

De Voorzitter. — De heer Demol heeft een verklaring afgelegd aangaande de Brusselse magistratuur die in het verslag zal worden geschrapt. Het past niet magistraten te beschuldigen die zich niet kunnen verdedigen.

De heer Erik Arckens. — Dit is regelrechte censuur.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Het past niet magistraten te beschuldigen die zich niet kunnen verdedigen.

De heer Johan Demol. — Ik handhaaf alleszins mijn verklaring.

Mijnheer de minister, men moet de federale overheid eraan herinneren dat loyauteit in beide richtingen gaat. Indien men van de gewesten loyauteit verwacht ten opzichte van de federale staat, moet de federale staat ook loyaal blijven ten opzichte van haar deelstaten. Indien zij hiertoe niet in staat is, moet zij haar bevoegdheden maar afstaan. Ik kan mij echter wel inbeelden dat de Brussselse regering, die politiek afhankelijk is van Wallonië en financieel van Vlaanderen veeleer, lijdzaam zal toekijken hoe haar gewest stilaan een gedoogzone wordt voor de misdaad in plaats van de nodige maatregelen te nemen.

Met een schuldenberg die 23,17 % van de begroting bedraagt, verwondert het mij dat de Regering het voornemen heeft geuit het schuldbeheer maximaal voort te zetten. Ik stel mij echter wel vragen wanneer ik merk dat de begroting van 1999 een tekort vertoont van 11 miljard ondanks de beweringen van de vorige minister van Financiën, die nu opnieuw lid is van de Regering, en die ons een maand vóór de verkiezingen een begroting in evenwicht voorlegde door ons het bruto te financieren saldo te tonen in plaats van het netto te financieren saldo.

Ik hoor ook graag dat de « globale » — maar wat betekent dit woord « globale » — fiscale druk voor de inwoners van ons gewest niet zal worden verhoogd. Ik ben echter van mening dat de « globale » fiscale druk moet verminderen.

Ik zou zelfs meer zeggen. Het verlagen van de fiscale druk moet de godsdienst worden van de moderne politicus.

Indien het gewest ophoudt met de subsidiëring van allerlei belachelijke en nutteloze projecten, kan men zowel de schulden verder afbetalen als de fiscaliteit herzien.

Enkel het herstel van de veiligheid en de verlaging van de fiscale druk, zowel voor burgers als voor bedrijven, kan dit gewest redden.

Mijnheer de minister-voorzitter, uw regeringsprogramma brengt geen vernieuwing in wat er de jongste tien jaar gedaan werd. U stelt zich tevreden met het beheer van de warboel, in de hoop dat alles recht blijft. Ik twijfel er niet aan dat u en de leden van uw Regering zich zelf voldaan voelen over een programma dat geïnspireerd is door het vorige regeerprogramma. Met dit programma komt u niet tegemoet aan de verwachtingen en de hoop van de Brusselaars, die vol ongeduld hun gewest weer leefbaar willen zien worden.

Om die reden zal onze fractie u geen vertrouwen schenken. *(Applaus.)*

(De la tribune du public, quelqu'un s'agite et ensuite crie « démocratie »)

Mme la Présidente. — Le règlement des assemblées parlementaires prévoit qu'à la première manifestation, la police militaire expulse les troublions. Vous avez récidivé, monsieur. La démocratie comprend des règles qui s'appliquent à tous. Chacun doit s'y tenir. Je demande que vous sortiez immédiatement accompagné par un MP.

La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, chers collègues, en présentant l'accord de Gouvernement, un grand quotidien titrait. « Une sorte de Picqué III sans Charles Picqué. » Une bonne façon de montrer combien certains éléments de continuité figurent dans le programme de ce Gouvernement, une façon aussi de dire que la parenthèse Hasquin est fermée. Nombreux sont ceux qui auront instrumentalisé l'arrivée — dans les négociations — des Ecolos pour pouvoir régler son compte au grand chef Hervé qui n'était plus autour de la table ! Mais faire du Picqué III sans Charles Picqué alors que le Picqué II avec Charles Picqué cela n'avait déjà pas le goût du Picqué Ier, cela va être, monsieur le ministre-président, particulièrement difficile. Même si je reconnais que votre arrivée à vous, monsieur Simonet, est sans doute une bonne nouvelle pour les Bruxellois.

Je refuse de croire que ce consensus mou, un peu gluant, soit la meilleure image que nous puissions donner de notre Région. Avec vous, monsieur Simonet, sur un ton sans doute plus vif, des clarifications devront intervenir sur votre projet pour la Région de Bruxelles-Capitale. Nous n'avons que trop l'impression à lire vos « priorités » que celles-ci sont un catalogue de bonnes intentions. Un catalogue dont je redoute qu'il soit, selon une méthode qui fait plutôt penser à l'ancienne culture politique, conçu sur la

base de nombreux «faux accords»: quelques phrases, qui ne voulant pas dire grand-chose, permettent une interprétation différente selon les négociateurs.

Ainsi, pour la lutte contre l'exclusion sociale qui figurera «parmi les premières priorités» de votre Gouvernement, on annonce que «les moyens seront substantiellement augmentés» mais, dans le même temps, on indique que «l'on va mener à bien les contrats de quartier et quartiers d'initiatives en cours ainsi que ceux dont le principe a été décidé par le Gouvernement». Voilà donc un engagement qui me semble particulièrement faible pour quelque chose qui devrait figurer parmi vos ... premières priorités. Pas de précision sur l'augmentation en volume des moyens budgétaires, pas de précision ni même d'engagement sur l'augmentation du nombre de quartiers touchés par ces politiques.

Et ne parlons pas de la petite phrase sur les PAP dont on se contente d'indiquer que leur utilité devra être évaluée lorsque le PRAS définitif sera adopté ! Voilà une bonne façon de reporter à plus tard cette question.

Comment ne pas vous dire que la page 4 de votre accord sur la lutte contre l'exclusion sociale et la nécessaire revitalisation des quartiers est, pour le moins, trop courte pour porter de manière crédible le message qu'il y va d'une priorité réelle de votre Gouvernement?

L'attelage libéral-socialiste a manifestement décidé de poursuivre les initiatives prises sous le Gouvernement précédent. Nous ne voyons pas bien où se situent les accents nouveaux, où apparaît une nouvelle méthode d'approche impliquant davantage les populations locales, où est inscrite la volonté de réinvestir en priorité des moyens publics en faveur de certains quartiers afin de les doter des équipements qui leur font défaut depuis des années. Nous ne voyons nulle part apparaître la volonté de négocier avec le Gouvernement fédéral à propos d'un réinvestissement dans le secteur des bâtiments appartenant à l'Etat et aux entreprises publiques situés dans ces quartiers. Enfin, nous ne trouvons rien quant à la priorité à donner à l'espace public. Bref, malgré certaines déclarations, malgré la volonté de dire qu'un des ministres sera notamment chargé de cette politique, notre sentiment est qu'il n'y a pas eu de la part des négociateurs un travail concret d'évaluation sur la manière dont il faut procéder en matière de recomposition du tissu urbain dans notre ville. Vous pourriez peut-être, pour étudier la question, passer un accord avec Verhofstadt pour qu'il vous prête son nouveau commissaire à la Ville ...

Le projet de PRAS qui a été arrêté par le Gouvernement le 3 juin dernier et dont nous ne connaissons rien, nonobstant l'obligation qui est faite dans l'ordonnance du 29 août 1991 de le communiquer dans les meilleurs délais au Parlement bruxellois, serait une bonne façon de vérifier si un certain nombre d'indications figurent pour concentrer les priorités dans la première couronne, soit ce que certains, avec Charles Picqué, évoquaient en utilisant l'expression «centralité urbaine». Encore un mot qui ne se trouve nulle part dans votre accord ...

J'en viens au chapitre relatif à la mobilité. Outre le fait qu'il est écrit dans un style mi-pompier, mi-confus et totalement imprécis, il ne semble pas véritablement être en rupture par rapport aux politiques initiées sous le Gouvernement précédent. On parle bien de mesures «complémentaires» qui seraient nécessaires pour éviter «les problèmes majeurs de mobilité» dans quelques années ! Mieux, on est convaincu que «la sécurité routière devra être drastiquement accrue» — sans doute faudra-t-il rouler à 50 kilomètres par heure dans toute la Région — et qu'il faut accorder «une attention toute particulière» aux transports en commun. Par ailleurs, le texte contient fort peu d'indications portant sur des objectifs précis ...

Rien en ce qui concerne l'évolution du contrat de gestion de la STIB ! Rien sur le matériel roulant nécessaire au bon fonctionnement de l'offre de transport ! Et aucun objectif quantifié en ce qui concerne l'amélioration de cette offre.

En matière de stationnement, nous nous réjouissons de vous voir acquis à l'idée qu'il faille limiter le trafic automobile lié aux déplacements domicile-travail en utilisant une tarification dissuasive sur le stationnement de longue durée en voirie.

Nous ne pouvons qu'être favorables au principe d'une politique de stationnement coordonnée entre la Région et les communes. J'aimerais cependant vous entendre sur les objectifs un peu plus précis en la matière. Va-t-on mettre sur pied une intercommunale ou un organisme régional auquel les communes seront associées pour gérer la politique de stationnement? Envisage-t-on d'adopter une ordonnance relative à la politique de stationnement?

Les questions ne manquent pas, notamment en ce qui concerne la tarification qui sera pratiquée ou le matériel qui sera mis en service. Il faudrait oser aller plus loin et mener une politique de stationnement coordonnée.

En ce qui concerne les investissements en matière de transports publics en remettant un peu d'ordre dans les différentes idées qui sont présentées, on ne voit pas tellement quelles sont les priorités, et cela donne plutôt l'impression d'un jeu d'équilibre ou personne ne peut sortir perdant. Dès lors, la seule chose qui nous permettrait de voir si tout cela est réalisable, c'est de disposer d'un programme d'investissement et d'une projection budgétaire des différentes priorités qui sont énoncées. Nous pensons que c'est à ce moment-là que l'on pourra se rendre compte que certains objectifs sont difficilement compatibles. Pour rappel, si le PSC s'était opposé au métro jusqu'à Erasme, il l'a fait, d'abord et avant tout, quoi qu'on en ait dit, pour des raisons d'équilibre budgétaire. Aujourd'hui, la même question se pose pour ce qui concerne «le bouclage». Il est sans doute symptomatique que votre accord ne précise rien quant à la réorganisation de la desserte des transports publics en cas de réalisation du bouclage métro. Certaines études devant justifier ces travaux évoquent l'augmentation de 400 utilisateurs journaliers, pour un coût absolument exorbitant, qui n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'un réel chiffrage prenant en compte les travaux strictement nécessaires au métro, ceux qui le sont à cause — ou grâce — aux travaux du métro en termes de nouveaux dépôts pour les bus, pour les trams et pour les métros — venant remplacer le dépôt Ribeaucourt — et ceux qui découlent de l'exploitation, que ce soit en termes récurrents ou en ce qui concerne l'acquisition de matériel roulant. Un tel chiffrage, nous ne l'avons jamais obtenu pour Erasme, qui était un projet idéologique du ministre Hasquin. Aujourd'hui, on parle d'une programmation pluriannuelle qui devra «veiller à améliorer la répartition du budget en faveur des réseaux de surface dans toute la région». Nous demandons à voir !

En ce qui concerne la collaboration avec la SNCB, si le PSC peut souscrire à la volonté de voir se concrétiser le RER, nous trouvons évidemment assez légitime d'aller voir ce qu'il en est dans «La voie vers la XXIe siècle» de Guy Verhofstadt. Et là, force est de constater que les choses sont loin d'être acquises et que la compatibilité entre les déclarations bruxelloise et fédérale ne permet toujours pas de savoir qui va payer. Dans votre accord, vous précisez bien que, pour l'avenir, le budget régional ne sera pas mis à contribution et que l'on ne pourra pas faire appel à l'accord de coopération. Il faut donc en tirer comme conséquence que les engagements pris par le ministre Hasquin vont devoir être renégociés !

J'en profite pour souligner qu'on ne dit rien de ce fameux tunnel Schuman-Josaphat, dont on ne sait toujours pas s'il est absolument indispensable à la réalisation du RER — c'est la

thèse des libéraux, des socialistes et de la SNCB — ou s'il est trop tôt pour considérer que cet ouvrage est réellement indispensable — c'est la thèse du PSC, des Ecolos et de la majorité des communes directement concernées !

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, je vous rappelle qu'il vous faut être synthétique.

M. Denis Grimberghs. — J'en termine, madame la Présidente.

Vous ne serez pas très étonnés de me voir terminer mon intervention sur le chapitre de la mobilité en évoquant un instant l'absence totale de référence au projet mégalo du deuxième terminal TGV sur le site de la gare de Schaerbeek-Formation. Le fait que vous n'en parliez guère n'est pas tout à fait rassurant, car cela pourrait être interprété aussi comme la confirmation des pratiques de la SNCB ... le fait accompli.

J'espère très sincèrement à cet égard que la collaboration avec la nouvelle vice-première ministre chargée de la mobilité au sein du Gouvernement fédéral va permettre d'assurer un véritable débat sur l'opportunité de cet investissement et les délais dans lesquels celui-ci est susceptible de se justifier. Dans la même veine, la même ministre fédérale devra très certainement être sollicitée pour mettre en œuvre une des priorités qui figurent dans le chapitre relatif à l'environnement portant sur les nuisances sonores dues au survol aérien de Bruxelles.

Je note que vous avez décidé de la création d'une structure de coordination «Bruxelles-Europe» qui devrait permettre d'encourager des initiatives transversales et de coordonner les diverses politiques œuvrant à la promotion de la fonction européenne de Bruxelles. J'aimerais savoir qui, dans l'équipe, va être chargé de cette politique et quelle place le Parlement bruxellois aura à jouer en termes de contrôle en la matière. Rappelons en effet que, sous le Gouvernement précédent, la dispersion des efforts en la matière était patente et que le Parlement a dès lors été mis complètement hors jeu.

Je voudrais d'ailleurs terminer mon intervention en m'adressant un instant à la Présidente de notre Assemblée. Une des avancées du statut de Bruxelles comme Région à part entière était de doter notre Région d'un Parlement. Après dix ans, il est temps de procéder à une évaluation et de voir comment moderniser son fonctionnement, le dynamiser et donner à cette institution l'envol qui lui donnera une légitimité suffisante pour n'être, à aucun moment, dans aucun cas de figure, remis en cause, même par le Gouvernement.

Je ne vous cache pas à cet égard ma déception de ne voir dans l'accord aucune proposition concernant notre institution parlementaire, notamment dans les poins relatifs aux renouveau démocratique. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, à chacun son rôle, à chacun son projet. Je puis vous assurer qu'avec l'aide de tous les parlementaires, nous progresserons, dans un esprit démocratique.

Afin que chacun puisse prendre ses dispositions pour être présent à temps, je vous communique la liste des prochains orateurs: MM. Draps et Van Assche, Mme de Groote, MM. Clerfayt et Mahieu.

La parole est à M. Draps.

M. Willem Draps. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, si je tiens à prendre la parole dans ce débat d'investiture de notre nouveau Gouvernement régional, c'est avant tout pour me réjouir des avancées que contient l'accord de Gouvernement en son chapitre VI consacré aux travaux et à la mobilité qui seront parmi les enjeux fondamentaux de la législature qui s'ouvre.

Le texte qui nous est soumis a indiscutablement subi une inflexion par rapport à la ligne suivie en la matière par le précédent Gouvernement. Il faudrait être d'une singulière mauvaise foi pour ne pas y discerner une des principales contributions d'ECOLO dans la définition des options ainsi prises, qui guideront l'action du Gouvernement tout au long de la nouvelle législature.

D'ailleurs, par la force des choses, ECOLO, en la personne de la ministre fédérale des Communications, restera étroitement associé à la mise en œuvre des principaux objectifs de ce Gouvernement en matière de mobilité, vu l'implication étroite du niveau fédéral dans des dossiers tels que le RER, la réglementation routière, la fiscalité sur l'automobile, éléments essentiels de toute politique cohérente en matière de mobilité.

(M. Jan Béghin, premier vice-président, remplace Mme Magda De Galan, présidente, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jan Béghin, eerste ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, voorzitter, in de voorzitterszetel)

Cela dit, j'examinerai brièvement différentes facettes des priorités arrêtées par les partis de la majorité et par ECOLO pour les inscrire tantôt dans la continuité des choix faits par la précédente équipe gouvernementale, tantôt dans une direction nouvelle dont je me réjouis particulièrement à titre personnel.

Ceux de nos collègues qui suivent plus particulièrement les problèmes d'infrastructure, de transport et de mobilité n'ignorent pas que j'ai toujours été pour ma part pour le moins réservé quant au caractère prioritaire de certaines extensions du métro au détriment de l'amélioration du réseau de surface.

Je suis dès lors aujourd'hui doublement satisfait à cet égard. En effet, il aurait été irréaliste et dispendieux de renoncer aux extensions vers Erasme et au bouclage de la petite ceinture qui sont déjà largement engagés. Ces travaux seront poursuivis tout en étant réétalés dans le temps. Sur le plan budgétaire, cela nous permettra de dégager prochainement certains moyens afin d'améliorer le réseau de surface.

Par ailleurs — M. Grimberghs y a fait allusion —, l'assurance nous est donnée que ni le budget régional ni l'accord de coopération ne serviront à financer des travaux dont le principe a été définitivement acquis, tel le tunnel Schuman-Josaphat, indispensable maillon manquant du futur RER. A cet égard, nous divergeons, monsieur Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — C'est dans l'accord.

M. Willem Draps. — Je considère que ce point est définitivement acquis. Il faisait partie des décisions prises par le précédent Gouvernement. Aujourd'hui, nous en sommes au niveau de l'exécution; les procédures d'urbanisme ont suivi leur cours.

M. Denis Grimberghs. — Il n'y a pas encore de permis de bâtir.

M. Willem Draps. — Le projet est en cours. Sa réalisation est à mon avis indispensable si l'on veut doubler de manière efficace la jonction Nord-Midi qui, comme vous le savez, est le pivot du système ferroviaire autour de Bruxelles. Nous n'entrerons pas ici dans un débat technique sur la structure du

RER, nous aurons l'occasion d'y revenir en temps utile en commission de l'Infrastructure. En l'espèce, mon opinion n'a pas varié dans le temps.

Dans un même temps, nous constatons la volonté manifestée par le nouveau Gouvernement d'améliorer la répartition du budget en faveur du réseau de surface dans toute la Région. Celle-ci est en effet clairement exprimée, monsieur Cerexhe, et je vous renvoie à cet égard à la page 10, 7e alinéa du texte qui vous est soumis. En effet, on ne parle pas là d'une attention particulière, mais bien d'une priorité accordée aux bus et aux tramways dans l'ensemble des aménagements routiers ainsi que le développement d'un programme VICOM visant à augmenter la vitesse commerciale et la régularité des transports de surface qui en ont bien besoin vu qu'ils sont aujourd'hui les principales victimes, pour ne pas dire les otages, d'une circulation automobile de plus en plus chaotique.

Cependant, je regretterai ici que nos partenaires d'ECOLO, madame Huytebroeck, n'aient pas songé lors de l'élaboration de cet accord gouvernemental à privilégier dans les années à venir un choix de véhicules nettement moins polluants que nos actuels autobus à moteur diesel qui, pour la majorité, ne répondent déjà plus aux normes actuelles fixées au niveau européen.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Notre groupe a émis des objections très fortes et très radicales. Notre amendement concernant les véhicules équipés au gaz n'a pas été accepté. On n'a effectivement pas obtenu satisfaction.

M. Willem Draps. — Je serais très étonné qu'il en soit ainsi ayant été nous-mêmes à la base de l'achat des premiers véhicules électriques dans l'attente d'un choix de véhicules non polluants dans les années à venir.

Je n'ai pas participé à cet aspect de la négociation mais je puis vous dire qu'il m'étonnerait que mes amis politiques aient marqué une quelconque objection sur ce plan puisque nous sommes à la base de l'achat des premiers véhicules alternatifs du parc d'autobus de la STIB.

M. Denis Grimberghs. — Ce sont les socialistes qui n'étaient pas d'acccord?

M. Willem Draps. — Apparemment on n'y a pas songé, monsieur Grimberghs, je crois que c'est plutôt cela.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Ce sont peut-être les socialistes qui ont refusé notre amendement.

M. Willem Draps. — En d'autres temps, madame Huytebroeck.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Bien avant.

M. Willem Draps. — M. Tomas est bien sûr acquis à mes idées sur ce plan. Les socialistes revendiquent l'antériorité.

M. Denis Grimberghs. — Les socialistes voulaient revenir au charbon.

M. Willem Draps. — Revenons à votre intervention de ce matin où vous exprimiez des craintes quant à la capacité des communes de mener une politique efficace en matière de stationnement.

Au risque d'étonner certains parmi mes collègues municipalistes, je vous dirai que je partage vos craintes sur ce point. Effectivement, l'accord gouvernemental devra inévitablement être précisé à cet égard dans les prochains mois.

Dans le milieu urbain qui caractérise la totalité de notre territoire régional, il est en effet impossible de dégager une politique de mobilité cohérente sans maîtriser pleinement la problématique du stationnement à tous les niveaux.

A cet égard, la déclaration gouvernementale nous promet une dissuasion systématique du stationnement de longue durée en voirie et précise qu'en la matière, il y aura coordination entre la région et les communes dans le cadre de leurs compétences respectives.

J'en appelle donc ici, lorsque les décisions seront prises conjointement par les deux niveaux de pouvoir, à ce que la mise en œuvre et l'application de la politique de stationnement soient confiées à un organisme tiers de préférence privé ou mixte.

Sans vouloir entrer dans le détail de cette problématique, je pense sincèrement que ceci est indispensable pour permettre, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, la réalisation des objectifs fixés en matière d'augmentation des fréquences et de participation de la STIB à la mise en œuvre du RER qui, comme chacun le sait, n'implique pas exclusivement la SNCB.

Toujours en matière de stationnement, ECOLO sera indirectement pleinement associé à la mise en œuvre d'une politique novatrice puisque, madame Huytebroeck, nous attendons de votre ministre fédéral compétent la dépénalisation d'une série d'infractions en la matière pour y substituer des amendes administratives recouvrables comme en matière fiscale ainsi qu'une modification des arrêtés ministériels en matière de délivrance des cartes de riverains.

Je terminerai mon intervention dans ce débat en ciblant les objectifs annoncés en matière de travaux routiers tout en disant un mot des taxis dont M. André a maintenant la charge.

Par sa structure héritée du passé, il s'agit là d'une compétence traditionnellement difficile à gérer. Les taxis ne jouent pas à Bruxelles le rôle qui devrait être le leur. Il ne sera pas évident de réaliser comme annoncé une intégration plus poussée dans le système régional des transports, mais je suis certain que M. André ne manquera pas d'ici peu de nous proposer des mesures concrètes à cet égard.

Le Gouvernement nous assure, outre l'accélération de l'achèvement des dix-huit itinéraires cyclables, un contrôle qualitatif amélioré de l'exécution des travaux ainsi que des mesures pour réduire la durée et les nuisances des inévitables chantiers. Je souhaiterais être rassuré quant à la continuité de la politique menée en la matière puisqu'il y a changement de titulaire pour ce portefeuille.

M. le ministre-président m'éclairera certainement à cet égard. La logique d'axe initiée par M. André sera-t-elle poursuivie? Les programmes physiques arrêtés pour l'exercice budgétaire en cours seront-ils respectés?

Le temps qui m'est imparti m'amène à conclure ici en résumant mon propos par un sentiment de confiance vigilante pour ce chapitre de notre déclaration dont je me réjouis des inflexions inspirées par ce qu'il y a de meilleur dans le mouvement environnementaliste. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil niet herhalen wat collega's van mijn fractie hier hebben gezegd en zal mij dan ook beperken tot opmerkingen bij twee hoofd-

stukken van het regeerakkoord, namelijk de werkgelegenheid en het openbaar ambt.

Wat de werkgelegenheid betreft, stelt de Regering de beroepskwalificaties van de werkzoekenden rooskleuriger voor dan ze zijn. De tekst verwijst naar de laaggeschoolden, maar zwijgt over de belangrijkere groep analfabeten, ook bij de jongeren. Voor deze laatste categorie baten geen dure scholings- of opleidings-programma's. Daarvoor zijn alfabetiserings- en taalleergangen nodig.

Met veel poeha wordt het pseudo-progressieve credo beleden dat vertaald wordt in banenplannen, jongerenbanenplannen en allerlei maatregelen ter bevordering van de sociaal-professionele inschakeling. Stuk voor stuk beleidsopties die in het recente verleden overdreven kostelijk zijn gebleken en hun ondeugdelijkheid hebben bewezen. Die opstelling is al bij al eigenaardig voor een regeringsploeg met de liberale familie als toonaangevende partner.

Een werkelijke echte aanzet tot een innoverend werkgelegenheidsbeleid kan natuurlijk niet door de gewestregering worden gegeven, alle fraaie verklaringen en stoerdoenerij van de Regering ten spijt.

Voor een substantiële lastenverlaging voor de bedrijven — die mits de nodige controle en toezicht op de aanwendingen van de vrijgekomen middelen voor werkelijke jobcreatie kan zorgen — kan tot op heden in hoofdzaak alleen maar de federale Regering zorgen. In Vlaanderen lijkt alvast de wil tot het voeren van een dergelijk beleid te bestaan of is daartoe tenminste een alternatieve meerderheid voorhanden. Brussel moet dus meer toenadering tot Vlaanderen zoeken om met vereende krachten dergelijke politiek van de nationale Regering af te dwingen.

De BGDA die jaarlijks vele miljarden van het Brussels Gewest ontvangt, laat aan slagkracht veel te wensen over. Nauwelijks enkele procenten van het totale aantal werkaanbiedingen, worden door de werkgevers aan deze instelling toegespeeld. Een drastische hervorming van de BGDA is dan ook een «must». Dikwijls doen de Brusselse werkgevers bij voorkeur een beroep op de VDAB die via haar hoofdzetel op de Keizerslaan in het Brusselse efficiënter en klantgerichter optreedt.

De nieuwe Brusselse Regering beroept er zich op te durven. Durft zij het aan voor de BGDA een nieuwe en innoverende denkpiste uit te zoeken? Zou het niet verkieslijker zijn de BGDA te laten opgaan in een nieuwe instelling waarvan ook de IBFFP deel zouden uitmaken?

De economische en sociale raad moet op zijn beurt worden uitgebouwd tot een waarachtige instrument om de overheid degelijke beleidsadviezen te verschaffen. Deze raad moet dan ook worden bemand met algemeen aanvaarde deskundigen in plaats van de huidige vertegenwoordigers van vakbonden en patroonsorganisaties die door de politici werden aangewezen en hen ook vaak schatplichtig zijn of vice-versa.

Wat het organieke kader van deze raad betreft, moet er vooral op worden toegezien dat voor de aanwerving van personeel en vooral voor de hoogste ambtenaren bekwaamheid het objectieve criterium is, en niet de politieke aanhorigheid.

Het regeerakkoord stelt een dynamische administratie ten dienste van de burger, voorop. Wij stellen vast dat er nauwelijks sprake is van de broodnodige depolitisering van het openbaar ambt. Deze Regering legt zich dus blijkbaar neer bij een volledig gepolitiseerde top en directieraad van zowat alle gewestelijke administraties. Daarbij hebben sommige partijen zich een aandeel toegeëigend dat vele malen hun politiek gewicht in Brussel overtreft. Een gegeven dat wel erg haaks staat op het zogezegde streven naar «een weerspiegeling van de bevolking in de administratie».

Een andere prangende vraag die wij ons stellen is of deze Regering zinnens is de voor de hand liggende besluiten te trekken uit de dure audits die het ministerie van het Brussels Gewest en diverse parastatale instellingen ondergingen.

Uit die audit blijkt dat de voornaamste tekortkomingen zich situeren op het vlak van de *decisionmaking*, verantwoordelijkheid en organisatie, met andere woorden, stuk voor stuk bevoegdheden van de hoogste ambtenaren. In deze context vraagt het Vlaamse Blok met nadruk dat de in het ontwerp van nieuw personeelsstatuut ingeschreven evaluatie consequent zal worden toegepast, ook voor de leidende ambtenaren en hun adjuncten. Er moet in dit verband een duidelijke breuk met het verleden komen. Die trendbreuk kan niet alleen worden vertaald in het opvoeren van het aantal audits. Aanbevelingen formuleren volstaat niet opdat ze zouden worden uitgevoerd, ze moeten wel degelijk worden gerealiseerd. Reeds in 1859 borstelde Edouard Ducpétiaux in zijn Studie over de Administratieve Hervorming het volgende weinig fraaie portret van de toenmalige administratie: «Excessieve centralisatie, complicaties, anomalieën, vertragingen, gebrek aan eenheid, verwarring tussen politiek en administratie, favoritisme, gebrek aan initiatief en vooruitgang». Deze vaststellingen klinken zowel actueel als vertrouwd, wat aantoont dat de problemen en tekortkomingen toen reeds voldoende bekend waren, maar dat jammer genoeg tot nu toe weinig tastbare resultaten werden geboekt. Honderdvijftig jaar later staan wij dus nog even ver.

Wij zijn het ronduit oneens met de zin uit het regeerakkoord die luidt: «De toegang van mensen van buitenlandse nationaliteit tot een openbare functie zal worden aangemoedigd.» Deze intentieverklaring is een aanfluiting van een aantal fundamentele spelregels van onze rechtsstaat. Deze redenering gaat ook op voor de intentie die de Brusselse gewestregering koestert in verband met het gelijke-kansenbeleid voor personen van buitenlandse oorsprong inzake werkgelegenheid, functie en promotie. Daarnaast betreurt onze fractie dat het regeerakkoord geen pleidooi bevat voor de invoering van een veralgemeende verplichte tweetaligheid van de Brusselse ambtenaren en een afschaffing van de taalkaders. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à Mme de Groote.

Mme Julie de Groote. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, le ministre-président nous a donné hier une feuille de route. Cette feuille nous indique qu'il faut aller à gauche et, le plus souvent à droite, ce qui nous a également été dit oralement. Mais, monsieur le ministre-président, vous ne nous avez pas vraiment dit quand et comment il faudra tourner. Vous nous avez aussi présenté les Gentils Organisateurs du voyage.

Bien que j'aie obtenu quelques éclaircissements sur des questions que je me posais, je reste perplexe parce que ce document est lisse, lisse comme une nappe sur laquelle on n'aurait pas mis le couvert, lisse comme une déclaration qu'on ferait sans vraiment réfléchir à ce qu'on veut dire. Et là, monsieur le ministre-président, vous m'étonnez parce que dans votre déclaration, il n'y a ni méthode, ni calendrier, ni objectifs chiffrés et précis.

Pour ce qui est de la méthode, nulle part dans cette déclaration on ne voit réellement quelles sont vos priorités, quels sont les choix que l'on veut faire. J'en prends comme illustration l'aspect budgétaire. Dans le dernier chapitre relatif au budget, on ne voit nulle part les priorités de ce Gouvernement traduites en choix budgétaires. Je pense que vous aurez beaucoup à faire pour rassembler le puzzle des différents tirets hétéroclites qui figurent dans cette déclaration.

Il n'y a pas non plus de calendrier ni d'objectifs chiffrés. Le seul objectif chiffré que j'ai vu dans cette déclaration est celui de

40% de dérogation en matière de logement social. C'est dommage et c'est bien peu pour ce qui est l'acte fondateur d'un nouveau Gouvernement.

Comme beaucoup d'entre nous, je me suis amusée à reprende les différents programmes électoraux. En période électorale, on promet beaucoup de choses, et souvent de bonnes choses. Dans les différents programmes électoraux figuraient toute une série d'excellentes propositions. On se demande ce qui empêche — ou qui a empêché — certaines de ces propositions que je qualifierai de relativement faciles d'êtres reprises dans votre accord gouvernemental. Les parlementaires PSC se proposent d'ailleurs de soumettre dès la rentrée quelques propositions d'ordonnance reprenant certaines de ces propositions en les améliorant, je l'espère. Je suis sûre que nous trouverons un terrain d'entente à cet égard.

Je souhaite illustrer mon propos en ce qui concerne l'emploi, l'environnement et la sécurité.

L'emploi d'abord. Sur ce point, il est vraiment dommage de ne pas vous être donné des objectifs précis et chiffrés. Je voudrais citer un exemple qui, pour moi, est le plus criant: la discrimination à l'embauche. Vous dites très justement dans le préambule de votre déclaration que les emplois bruxellois sont une priorité. Tout le monde sait que le problème des emplois bruxellois est lié au fait qu'une grande partie des milliers des chômeurs bruxellois sont d'origine étrangère. Mais pourquoi ne vous êtes-vous pas donné des objectifs précis en termes de chiffres et de calendrier? Vous disposiez d'exemples belges et étrangers, ainsi que de l'étude de la DRISU. Il est vraiment dommage qu'ici, le Gouvernement n'ait pas pris ses responsabilités. Vous auriez pu, par exemple, inciter les partenaires sociaux à engager une convention collective et à se doter d'une feuille de route précise en la matière, plutôt que de vous limiter à promettre que vous y veillerez.

Toujours en matière d'emploi, ce sont plutôt les mentions absentes de votre texte qui m'inquiètent. J'ai heureusement relevé une petite phrase qui dit «qu'une politique volontariste sera menée en faveur de l'économie sociale et du secteur non marchand.» Heureusement! Cependant, c'est un peu court. L'économie sociale et le secteur non marchand sont des sujets de pointe, avec la création de nouveaux emplois, des emplois de proximité, des emplois dans des secteurs où les besoins sont insatisfaits. Sur ce point, j'ai repris le programme socialiste qui avait préconisé trois régimes distincts de soutien au secteur de l'économie sociale. Il est dommage de vous être limité à une seule phrase.

Quant à l'associatif, je vous ai bien entendu hier, monsieur le ministre-président, reprendre l'idée de programmes pluriannuels, avec des critères objectifs et, surtout, l'évaluation des gens sur le terrain. Je suis ravie car, comme vous le savez, cette proposition rejoint fortement le pacte associatif du PSC. Les parlementaires PSC se proposent donc de déposer une proposition d'ordonnance à ce sujet dès la rentrée. Je suis sûre que vous ne pourrez que nous soutenir, que cette question fera l'objet d'un large accord.

Cela dit, nous veillerons à ce que l'évaluation soit objective de manière à éviter les tentatives de dérives dirigistes. Nous veillerons aussi à ce que les critères employés pour reconnaître les associations permettent à toutes d'être reconnues et non seulement les plus grosses, comme Inter-environnement, par exemple.

Toujours en matière d'emploi et d'économie, un mot sur le lien entre formation et emploi. vous déclarez que la priorité doit être donnée aux jeunes et aux mécanismes d'insertion socioprofessionnelle et je suis ravie qu'un seul ministre ait en charge à la fois la formation et le placement. Mais si la formation, comme l'indique très bien le programme socialiste, est une absolue nécessité, elle n'est pas tout. Je regrette qu'il n'y ait pas eu un débat de fond sur le type de formation que l'on veut avoir à Bruxelles. Vous dites que vous veillerez à la mise en œuvre du plan belge, et donc aussi régional, en matière d'emploi. On s'inscrit effectivement dans la stratégie européenne de Luxembourg, mais cette stratégie est fortement placée sous le boisseau scandinave du «tout à la formation». Cette stratégie a montré certaines limites ...

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des personnes. — Cela relève de la Commission communautaire française.

Mme Julie de Groote. — Il ne faut pas tout cloisonner. Ici, il ne s'agit pas seulement d'assurer la mise en œuvre, il faut se donner rendez-vous avec un véritable débat. En décembre, à Helsinki, les chefs d'Etat et de Gouvernement vont se doter de nouvelles lignes directrices en matière d'emploi. Ayons cet automne un véritable débat, précisément pour savoir quel type de formation nous voulons. La formation ne doit pas seulement être occupationnelle, il faut de la formation de pointe dans des secteurs porteurs d'emploi.

En outre, il est dommage de ne pas avoir mentionné la nécessité d'une meilleure efficacité de l'ORBEM et d'une réorganisation de ses services. Pourquoi se lancer immédiatement dans une mesure visant à faire transiter toutes les offres d'emploi par l'ORBEM?

J'aimerai relever deux petites perles pour terminer ce chapitre sur l'emploi. Vous dites: «On veillera à associer les partenaires privés à la politique de l'emploi du Gouvernement et des communes». Je ne comprends pas tout à fait le terme «privés». Ne parle-t-on plus des partenaires sociaux mais uniquement des patrons? Visez-vous le milieu associatif qui ne se définit pourtant pas souvent comme partenaire privé?

Par ailleurs, vous dites: «Le Gouvernement veillera à poursuivre la concertation avec les interlocuteurs sociaux dans le cadre du Comité bruxellois de concertation économique et sociale». Il faudrait plutôt dire «commencer» puisque, si je ne me trompe, le Comité n'a jamais été convoqué;

Passons à l'environnement. C'est un bon chapitre, très bien développé, comme M. Roelants l'a démontré ce matin. On y voit la touche verte. On aurait pu aller plus loin en ce qui concerne deux choses. Premièrement, on aurait pu reprendre la proposition d'Inter-environnement qui était de codifier les différents textes épars en matière d'environnement. C'était simple à faire, mais important. Deuxièmement, il est regrettable de ne pas avoir souligné davantage le lien entre emploi et environnement et le rôle des associations actives en matière d'environnement.

Enfin, le chapitre sécurité. Quinze lignes sur la sécurité, c'est peu, surtout quand elles se limitent à l'aménagement du territoire. Je suis ravie que M. André soit le ministre chargé de la sécurité puisqu'il s'agit de prévoir quelques réverbères et de s'occuper de l'aménagement du territoire. Plus sérieusement, monsieur le ministre-président, on aurait pu éviter de n'utiliser qu'une seule fois le mot «prévention» dans ce chapitre «sécurité». Cela revient à dire: «Cachez cette insécurité que je ne saurais voir»! C'est une pudeur mal placée, surtout si l'on évite de développer le chapitre relatif à la prévention.

Vous avez reparlé hier de la déontologie au sein des contrats de sécurité des travailleurs sociaux. L'expression ne me paraît pas adéquate. L'objectif est bon, il s'agit de préserver l'autonomie, le secret, la non-interférence dans les termes de

référence. Mais ce n'est pas la déontologie qui est en cause. L'expression est donc quelque peu ambiguë.

Je terminerai en disant que vous parlez beaucoup de débat démocratique — ce qui est une très bonne chose — et de cohérence. Je voudrais illustrer ce propos et émettre une suggestion. Tout d'abord, la cohérence avec les autres déclarations gouvernementales et les autres lieux de pouvoir. Il est dommage de ne pas avoir repris l'idée du chapitre fédéral intitulé « Des grandes villes viables », d'autant plus que le commissaire en charge est quand même proche de la Région bruxelloise. On dit que « le Gouvernement développera une politique globale en la matière par le biais d'un accord de coopération avec les régions ». Il est quand même dommage de ne pas avoir établi une passerelle avec ce niveau de pouvoir dans votre déclaration gouvernementale. On pourrait dire la même chose pour les compétences de Mme André puisque la simplification administrative est l'une de vos priorités.

Le débat démocratique commence dans cet hémicycle...

M. le Président. — Madame, puis-je vous demander de conclure?

Mme Julie de Groote. — Je vous suggère de faire comme au fédéral un *state of the Union* où vous pourriez nous présenter le bilan de l'année écoulée. Ce serait une excellente chose pour le débat démocratique dans cette assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

(Mme Magda De Galan, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

(Mevrouw Magda De Galan, voorzitter, neemt opnieuw plaats in de voorzitterszetel)

Mme la Présidente. — Je constate que M. Clerfayt n'est pas à son banc. J'avais pourtant annoncé les orateurs inscrits afin que les présidents de groupe puissent éventuellement les appeler le moment venu.

Je passe donc la parole à M. Mahieu qui est l'orateur suivant sur la liste. Il sera suivi par MM. Riguelle, Cornélissen, Hance, de Patoul, de Lobkowicz, Boelpaepe, Mme Caron et Mme Mouzon.

La parole est à M. Mahieu.

M. Albert Mahieu. — Madame la Présidente, lorsque je vous ai félicitée pour votre nomination, j'ai commis une erreur, j'aurais dû m'adresser à vous en disant: Madame « le » Président, pour être dans vos bonnes grâces...

M. François Roelants du Vivier. — D'après le décret Spaak, il faut dire Madame la Présidente.

Mme la Présidente. — Les sentiments personnels du Président ou de la Présidente n'entrent pas en ligne de compte: on respecte le décret.

M. Albert Mahieu. — Pour faire plaisir à notre Présidente, je dirai donc Madame « le Président ».

Monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, chers collègues, je voudrais commencer par faire un petit cadeau à notre ministre-président. En lisant la presse, on se rend compte que les journaux francophones critiquent notre premier ministre fédéral parce qu'il parlerait « un peu plus » le néerlandais; par contre, on critiquerait notre ministre-président car il connaîtrait « un petit peu moins » la langue de Vondel. Nous sommes ici des Bruxellois et nous devons défendre notre ministre-président et nos ministres. Je voudrais offrir à notre ministre-président un abonnement à un journal que je lis quasiment tous les jours, *De Morgen*, pour autant qu'il me promette de lire ne fût-ce qu'un seul article. Je puis vous confier que bien qu'étant initialement d'expression fracophone, j'ai poursuivi mes études en néerlandais. Ayant eu des parents très intelligents, à tout le moins de ce point de vue-là, j'ai eu cette énorme chance. Nous, Bruxellois, devrions nous efforcer, pour résoudre nos problèmes de manière définitive, de faire de nos enfants des bilingues. C'est très important.

Monsieur le ministre-président, j'irai même jusqu'à offrir un abonnement à *De Morgen* à M. Gosuin qui fait partie du FDF!

M. Jean-Pierre Cornelissen. — M. Gosuin connaît le néerlandais.

M. Albert Mahieu. — C'est parfait. Je l'ignorais.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Vous pouvez quand même m'offrir cet abonnement, cela m'évitera de le payer! *(Rires.)*

M. Albert Mahieu. — Si nous nous entendions une fois pour toutes pour promouvoir le bilinguisme en faveur de nos enfants et petits enfants ce serait le plus beau cadeau que nous pourrions offrir à notre population.

Actuellement en Flandre, le bilinguisme tend davantage à s'orienter vers l'anglais.

Selon moi, c'est une grave erreur que commettent les Flamands. Auparavant, ils étaient plus malins, ils connaissaient les deux langues nationales. Je dis donc aux francophones du FDF et d'ailleurs: apprenez les deux langues, vous serez les plus forts, et à Bruxelles certainement.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il y a des bilingues au FDF!

M. Albert Mahieu. — C'est très bien et j'applaudis des deux mains.

Avec ce type de préalable, nous ferons un grand pas en avant dans de nombreux domaines.

Autre point: je voudrais aussi remercier le contribuable pour ce superbe hémicycle où l'air conditionné fonctionne admirablement, où l'on entend tout ce qui est dit et c'est un plaisir. En revanche, je n'en dirai pas autant de la cafetaria ... Je crois que tout le monde m'a compris.

Par ailleurs, ce matin, je me lève assez tôt et j'écoute la radio. Aujourd'hui, j'ai entendu, comme beaucoup d'entre vous je suppose, M. Hervé Hasquin. Il parlait de la Communauté française de Belgique qu'il veut appeler « Communauté Wallonie-Bruxelles ». Monsieur le ministre-président, avez-vous donné votre accord pour qu'il utilise le nom de notre Région? Qui a donné son accord? Pourquoi ne pas recourir à l'appelation « Communauté belge francophone », qui couvrirait tous les francophones de Belgique, même s'ils habitent à l'étranger?

Cette dénomination me paraît beaucoup plus normale.

M. Hasquin nous vole donc notre nom et il nous suce notre pognon. En effet, ce faisant, il nous prend 1,1 milliard!

M. Philippe Debry. — S'il ne faisait que cela!

M. Albert Mahieu. — Je trouve que Bruxelles doit être la capitale de tous les Belges, je considère que le bilinguisme s'apprend à l'école et que c'est vers cela que nous devons tendre.

Au nom de Vivant, je me permets également de dire que nous regrettons la mauvaise farce antidémocratique du rejet d'ECOLO dans l'opposition. *(Exclamations sur certains bancs.)*

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement. — Ils s'y sont rejetés eux-mêmes. La vestale ...

M. Albert Mahieu. — Heureusement, il y a certains vœux qu'elle n'a pas faits et donc tout nous est ouvert. Nous avons toutes les possibilités.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Alors, avec ECOLO, vous serez quinze, monsieur Mahieu. *(Rires.)*

M. Albert Mahieu. — Vivant regrette le rejet d'ECOLO, mais personnellement, je ne le regrette pas. Je suis très heureux de me retrouver avec la vestale dans l'opposition. Soyez-en sûrs.

J'ai récemment été abasourdi par un fait qui relève des compétences de M. Eric André, lequel n'est pas présent dans l'hémicycle à cet instant et je le regrette. Je fréquente beaucoup le quartier du Palais de justice. *(Rires.)* La gestion de l'avenue Louise et de la place Poelaert relève de la compétence de M. André, je crois.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Pour la place Poelaert, c'était M. André, mais à partir d'aujourd'hui, c'est moi qui suis responsable de cette gestion.

M. Albert Mahieu. — Et pour l'avenue Louise? Auparavant, c'était M. André qui était compétent.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Pour la place Poelaert, ce sont des travaux exécutés par l'Etat fédéral.

M. Albert Mahieu. — Quoi qu'il en soit, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que l'avenue Louise, que l'on a recommencée plus de 50 fois, est dans un état épouvantable. *(M. Eric André entre dans l'hémicycle.)*

Je voudrais adresser une requête à notre ministre-président concernant la problématique pour Vivant de ne pas être un groupe parlementaire. Démocratiquement parlant, la situation n'est pas idéale; plus tard, nous serons peut-être sept, mais d'ici là! ... Nous avons affaire ici à des gens respectables qui sont des démocrates dans l'âme. Le Bureau élargi devrait pouvoir dégager une solution intelligente pour former un groupe technique de façon à ce que le brave Vivant ne soit pas là comme un « clodo ». Sans groupe technique, la situation est un peu difficile. Je compte sur la bonne volonté de tous pour essayer de faire un petit effort.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Vous pouvez faire un groupe technique avec le PSC! *(Rires.)*

M. Philippe Debry. — Faites cela pour lui. *(Exclamations sur de nombreux bancs.)*

Mme la Présidente. — Veuillez laisser poursuivre l'orateur.

M. Albert Mahieu. — Avec l'accord préalable de Mme le Président, je me permets de faire une petite mise au point. Je reviens sur l'incident de tout à l'heure et, dans un but de clarification, je souhaite que cette Assemblée prenne note du fait que personnellement, officiellement et à différentes reprises — cela se trouve même sur Internet — j'ai déposé une plainte contre M. Benoît Dejemeppe, procureur du Roi de Bruxelles, dans le but d'obtenir sa démission tout comme notre Parlement fédéral l'a votée à l'unanimité. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, mais je souhaite qu'il en soit pris bonne note. J'ai fait cela *in tempore non suspecto* puisque c'est une problématique qui m'occupe depuis quinze ans.

Mme la Présidente. — Monsieur Mahieu, je vous demanderai de bien vouloir clôturer sur ce point. Il n'entre pas dans les attributions de notre Assemblée de prendre acte du fait que vous avez déposé une plainte, à titre personnel, dans d'autres domaines.

M. Albert Mahieu. — Je suis d'accord, mais je voulais simplement que ce soit clair entre nous, de façon à ce que l'on ne doive pas revenir sur ce point.

M. Rudi Vervoort. — On l'espère bien!

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je crois que c'est raté pour la formation du groupe PSC-Vivant. *(Exlamations!)*

Mme la Présidente. — Monsieur Mahieu, je vous prie de bien vouloir terminer votre intervention. Je demande également à l'assemblée de permettre à M. Mahieu de poursuivre.

M. Albert Mahieu. — J'en arrive à mon dernier point, madame: la déclaration du Gouvernement.

Connaissez-vous la différence entre un chèque en blanc et un chèque en bois, monsieur le ministre-président? A mes yeux, votre programme équivaut à un chèque en blanc parce qu'il ne comporte aucun chiffre. De temps en temps, je travaille avec des avocats. Lorsque l'un d'eux m'envoie une proposition quelconque ou des conclusions sans chiffre, je renvoie le tout en lui disant de changer de stagiaire car ce n'est pas cela que je veux. Ici ce n'est pas seulement un chèque en blanc, mais aussi un chèque en bois, car on ne sait rien! C'est tellement vague! J'ai l'impression que cela a été fait par une série de juristes. Avec un seul juriste, on n'y voit déjà pas clair. Avec plusieurs juristes, on arrive à un tel résultat.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Zenner.

M. Alain Zenner. — Madame la Présidente, les propos tenus par M. Mahieu concernant la magistrature me mettent très mal à l'aise. En effet, notre collègue relaie, en termes plus nuancés que ceux utilisés tout à l'heure par M. Demol, mais de manière très insidieuse, les accusations qui ont été proférées et que vous avez, à juste titre, fait supprimer du compte rendu. Celles-ci devraient l'être également. Cela m'inquiète d'autant plus que j'ai vu M. Mahieu applaudir hier des intervenants du Vlaams Blok.

M. Albert Mahieu. — J'applaudirai quand il me plaira. Je n'attendrai pas votre autorisation pour ce faire.

Mme la Présidente. — La déclaration de M. Zenner sera bien entendu, elle, reprise au compte rendu.

M. Albert Mahieu. — Madame la Présidente, j'entends que la déclaration que j'ai faite avec votre accord préalable soit également, reprise au compte rendu.

Mme la Présidente. — Monsieur Mahieu, comme je vous l'ai dit, ce genre de problème ne relève pas de la compétence de notre Assemblée.

M. Albert Mahieu. — Je demande simplement que mes propos figurent au compte rendu.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres et secrétaires d'Etat, chers collègues, la déclaration d'intentions gouvernementales présentée devant cette Assemblée appelle de ma part quelques remarques complémentaire à celles formulées par mes collègues.

Sur le fond, j'aimerais rappeler que le nouveau PSC a toujours accordé la priorité absolue à l'équilibre entre les fonctions essentielles au développement de la ville, de même qu'à l'exigence absolue de préserver, de consolider et d'améliorer la fonction de l'habitat pour toutes les couches de la population. Cette option était présente dans la pratique du premier Gouvernement bruxellois comme l'a d'ailleurs souligné un de nos éminents collègues, M. Yaron Pesztat dans un excellent article paru dans *La Revue Nouvelle*. Ce même collègue regrettait que le second Gouvernement ait fait le choix d'un Bruxelles fonctionnel et déshumanisé sous l'influence du PRL et « sans grande résistance de la part de son partenaire socialiste ». Heureusement qu'un sursaut de conscience — ou était-ce de la stratégie électorale ? en toute fin de législature a permis d'arrêter le cours d'une catastrophe appelée PRAS et qui développait avec un tel entrain un Bruxelles-outil au lieu de développer un Bruxelles-humain.

C'est donc le dilemme auquel l'actuelle majorité se trouvera confrontée : assurer à Bruxelles un véritable développement durable en évitant le piège de la fonctionnalité. Les Bruxellois ne veulent pas d'un Bruxelles qui serait une immense rue de la Loi se remplissant le matin pour se vider le soir.

A la lecture du programme d'intentions du Gouvernement dans le domaine de l'urbanisme, je souhaiterais d'abord revenir un instant sur le PRAS. Pour souligner l'impérieuse nécessité de tenir compte de l'avis des habitants et de celui des pouvoirs locaux, acteurs de terrain de première ligne dans ce domaine.

Par ailleurs, un certain nombre d'informations me sont parvenues en ce qui concerne le déroulement des opérations. Un vent favorable me dit que le Conseil d'Etat aurait considéré le 3 septembre comme date-butoir. En outre, on nous parle d'un PRAS approuvé en juin. Mais dans ce cas, où se trouvent les textes ? Nous devrions pouvoir en disposer. Je crains que l'administration régionale et les administrations locales se trouvent ainsi devant un vide juridique préjudiciable à une bonne gestion de l'espace public.

Si l'article 28 de l'ordonnance de la planification et de l'urbanisme du 29 août 1991 prévoit explicitement que les organisme régionaux et d'intérêt public tels que la SDRB ou la CRD soient consultés pour l'élaboration d'un tel plan, il nous semblerait aberrant que les communes ne le soient pas, d'autant que le Gouvernement dispose des avis des pouvoirs locaux à la suite de la première enquête et que certaines communes ont déjà élaboré, avec beaucoup de compétence, leur Plan communal de développement.

Puisque la majorité et le Gouvernement ont annoncé l'intention de s'inscrire dans l'esprit du PRD, la prise en compte de ces plans communaux de développement déjà existants nous semble incontournable. De même, le Gouvernement devra veiller à ce que les communes qui ne l'on pas encore entamé le fasse sans délai. C'est une question de clarté dans les choix proposés aux citoyens.

Autre élément absent de cette déclaration : la philosophie générale dont le nouveau PRD s'inspirera. Nous attendons des précisions à cet égard.

En ce qui concerne le PRAS *bis*, le nouveau PSC sera particulièrement attentif à ce que l'enquête et l'information au public se déroule dans des conditions optimales et que les services de l'urbanisme des différentes communes ne soient plus mis au pied du mur à quelques jours d'une ouverture d'enquête, comme ce fut le cas pour le PRAS 1, version Hasquin. Un effort particulier devra être fait pour assurer la lisibilité des documents.

J'espère que le changement de responsable de l'urbanisme au sein du Gouvernement laisse augurer d'une véritalbe démarche démocratique. Sur le fond, nous pouvons nous réjouir de l'intention du Gouvernement de contrôler l'expansion de la fonction administrative afin d'éviter des zones monofonctionnelles urbaines, mais il faudra concrétiser cette intention dans les textes. Réduire les bureaux, oui, mais cette intention devra être chiffrée pour éviter un saupoudrage systématique et une déstructuration de la ville.

En ce qui concerne maintenant un aspect de nos réglementations régionales, je veux parler des délais de rigueur, si on peut se réjouir de la manière dont l'administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement exerce son rôle en les respectant, il n'en va pas de même du service des monuments et des sites qui n'est pas tenu à des délais et laisse souvent le temps au temps... pour répondre. Nous demandons instamment que soient prévus des délais précis dans cette matière également.

Le Gouvernement annonce sa volonté de revenir à des charges d'urbanisme obligatoires laissant néanmoins une liberté d'affectation aux autorités délivrant le permis. Nous nous en réjouissons, car cela permettra d'injecter de nouveaux moyens dans le logement ou l'espace public, par exemple.

La déclaration du Gouvernement prévoit une revue à la baisse des normes de la circulaire De Saeger, mais ne précise pas dans quelle mesure. Il existe donc toujours un certain flou à cet égard. Selon nous, il s'agit de prendre des mesures radicales — comme, par exemple ce qui à été fait en Flandre — qui, à long terme, devraient permettre de régler les problèmes de déplacement. En ce qui concerne les recours introduits auprès du Gouvernement en matière d'urbanisme, nous avons dû constater à diverses reprises que le ministre compétent avait accordé des permis là où la commune ou la commission de concertation, voire le Collège d'Urbanisme — ou parfois les trois instances ensemble — avaient émis un avis clairement négatif. Il est impératif de modifier les pratiques en cette matière et d'en revenir à une meilleure écoute des citoyens et à un respect des instances concernées.

Par ailleurs, alors qu'Inter-Environnement demandait la suppression des Programmes d'actions prioritaires, la déclaration du Gouvernement prévoit seulement leur évaluation. Cela nous semble un peu court car ce dispositif laisse la porte ouverte à des dérives. En ce qui concerne la protection du patrimoine, je me réjouis que la nouvelle majorité ait décidé de surseoir à l'élimination de la Commission Royale des Monuments et des

Sites envisagée paraît-il, par d'aucuns. Le rôle de la Commission reste d'importance dans le domaine de la protection du patrimoine. Il n'est cependant pas précisé dans le texte si ses attributions en matière d'avis conforme octroyées par l'ordonnance du 4 avril 1993 lui seront maintenues. Nous aimerions obtenir des éclaircissements à ce sujet.

La Commission Royale des Monuments et des Sites, dans son memorandum, avance un certain nombre de propositions qui ne semblent pas avoir retenu l'attention du Gouvernement. Il nous semble nécessaire d'assurer une meilleure coordination entre la demande de permis d'urbanisme et la demande de permis patrimoine et d'instaurer une formation spécifique pour les auteurs de projets dans le domaine de la restauration de bâtiments protégés. Le travail de la Commisssion ayant pris du volume, il faudrait au moins interroger ses membres sur les conditions de travail minimales nécessaires pour assurer leur mission.

Sans doute faudra-t-il préciser également le rôle et le *modus operandi*, cette fois, du Service des Monuments et des sites qui doit, à l'avenir, davantage s'inscrire dans un rôle de partenaire avec les communes, les associations et les particuliers plutôt que d'intervenir de manière trop formelle et sans être obligé de prendre en compte les conséquences budgétaires de ses interventions et de ses exigences.

Sur le fond du programme annoncé, on peut regretter que celui-ci soit squelettique. Mais j'imagine que nous obtiendrons des précisions ultérieurement.

Rien n'est dit sur la politique de classement du Gouvernement, rien sur les différents niveaux de protections, rien sur l'accompagnement des propriétaires, etc.

Dans le domaine de la mobilité, l'accord de majorité fait le constat de l'échec de la politique des déplacements du Gouvernement régional sortant. On a perdu cinq ans. Bien. Et maintenant? Où en est le plan IRIS des déplacements pour lequel on a demandé la collaboration des communes et des habitants: lesquels ont fait preuve d'un grand dynamisme?

Peut-on imaginer gérer une région comme la nôtre sans prendre acte des aspirations des habitants et des communes et, surtout, sans donner suite concrète à ce travail de réflexion éminement démocratique?

Et faire le constat aujourd'hui du risque d'asphyxie de Bruxelles n'a rien d'une nouveauté, c'est à la limite banal. Déjà sous la première législature, l'étude STRATEC en faisait le constat. On n'a rien fait sous la législature précédente pour améliorer la situation. Il reste du pain sur la planche dans ce domaine.

Le bilan annuel de la STIB n'est d'ailleurs pas très brillant: en 1998, il fait état d'une baisse de la vitesse moyenne des bus et des trams assortie d'une baisse de fréquentation — je vous passe le détail des différents chiffres dans ce domaine — bien que nous sachions que plus de 50 % des bruxellois sont prêts à utiliser un transport en commun bien adapté au lieu de leur voiture.

J'espère que les actes du Gouvernement seront plus concrets que ses intentions qui me semblent quelque peu frileuses.

Accélérer la création d'un RER, bien sûr. Il faudra négocier durement avec la SNCB pour qu'elle maintienne ses 28 gares dans le périmètre de notre région. Je vous parle d'expérience.

Rien non plus de très emballant en termes de gratuité, partielle ou totale, des transports en commun. Alors que la Flandre l'envisage déjà pour les moins de 12 ans et les plus de 65 ans, la majorité bruxelloise ne parle que d'adopter un tarif préférentiel pour certaines catégories. C'est un peu vague, c'est le moins que l'on puisse dire.

On ne parle pas non plus d'acquérir du nouveau matériel roulant alors que ce ne serait pas du luxe si l'on veut réellement augmenter la fréquence. Rien n'est dit non plus sur la nécessité d'établir un schéma complet de réseau intégré reprenant la STIB, De Lijn, TEC et la SNCB. Je pense pourtant que c'est indispensable.

On parle également trop peu de la sécurité sur le réseau des transports en commun. Pour qu'il soit attractif, il doit être sûr.

La politique de stationnement devra se construire au bénéfice des bruxellois. J'en profite pour demander au Gouvernement d'entretenir d'excellents contacts avec le ministre de la Justice pour que les infractions en matière de stationnement soient réellement poursuivies.

Inter-Environnement et la plupart des communes souhaitent limiter l'entrée des poids lourds en ville.

Là aussi, des mesures significatives de limitation, voire d'interdiction, devront être prises.

Je terminerai en disant que je n'ai rien vu de précis sur la problématique du stationnement des cars de tourisme à Bruxelles. C'est pourtant un enjeu important sur le plan des déplacements et sur le plan économique.

J'ai donc cherché en vain un projet mobilisateur un peu utopiste qui permettrait aux bruxellois de croire en des lendemains qui chantent. Je pense que le Gouvernement devra revoir sa copie. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, les applaudissements nourris qui ont accueilli la déclaration du Gouvernement témoignaient de l'enthousiasme d'une majorité des membres de cette assemblée. Ce bon accueil est pleinement justifié, car c'est un bon texte qui a le mérite de bien replacer des priorités dans ce qui doit constituer la gestion de nos matières régionales, priorités parmi lesquelles figurent en bonne place la mobilité et le logement, deux secteurs qui, depuis deux législatures, polarisent une attention toute particulière de ma part.

Le groupe PRL-FDF éprouve pour ces deux chapitres de l'accord politique de très grands motifs de satisfaction. Il y retrouve l'essentiel de ses propositions, formulées lors des Assises économiques PRL-FDF de novembre 1996 et des Assises sociales PRL-FDF d'octrobre 1998, qui ont constitué son programme électoral et que j'ai parfois déjà eu l'occasion d'aborder à cette même tribune.

Le chapitre «mobilité» de la déclaration repose sur un ensemble de mesures cohérentes et indissociables même si on veut assurer le succès d'une politique en la matière, c'est-à-dire éviter que notre ville ne soit asphyxiée par des encombrements, des bouchons où tant les voitures individuelles que les transports en commun de surface se trouveront paralysés, avec les conséquences inéluctables sur l'économie en termes de délocalisation de commerces et d'entreprises et sur l'exode d'habitants fuyant une ville toujours plus polluée et plus bruyante.

L'accord auquel ont abouti les neuf partis politiques invités à la table des négociations contient tout ce qu'il faut faire au plus vite si on ne veut pas que la cause soit définitivement perdue. Je cite en vrac:

— l'attention toute particulière accordée aux transports publics, en synergie avec les autres modes de déplacements. C'est toute la question de l'intermodalité en faveur de laquelle j'ai souvent plaidé ici ces dernières années;

— l'augmentation de l'offre en transports publics avec augmentation des fréquences et de la vitesse commerciale, les aménagements indispensables étant énumérés comme la télécommande des feux de signalisation, l'adaptation des carrefours, la création de sites protégés et de bandes réservées.

Au niveau du stationnement:

— dissuasion du stationnement de longue durée, mise en parallèle avec l'augmentation de l'offre en transport publics;

— lutte renforcée contre le stationnement illégal;

— faveurs accordées aux riverains;

— mesures visant à promouvoir la rotation du stationnement dans les zones commerciales;

— solution aux problèmes du chargement et du déchargement des marchandises. Autre point important, l'encouragement à la création de « zones 30 » avec, en corollaire, plus de convivialité et de sécurité dans ces quartiers.

Citons également la mise sur pied de plans de déplacement au niveau des entreprises et, enfin, la combinaison harmonieuse des moyens « eau-rail-route ».

Bien sûr, toutes ces recettes ne sont pas neuves. Certaines sont même partiellement appliquées par la Région et par les communes, du moins les plus clairvoyantes d'entre elles. Beaucoup de ces solutions, mises en pratique à l'étranger dans des villes dynamiques, ont démontré leur bien-fondé et abouti à plus de convivialité.

La déclaration contient d'excellents principes qui demandent une concrétisation la plus rapide possible. Je vous promets de me montrer vigilant à cet égard.

Pour réussir, il faudra, outre la volonté politique clairement affirmée, surmonter deux obstacles:

1. la limitation absurde de Bruxelles à ses dix-neuf communes centrales, qui oblige notre Gouvernement à arriver, souvent laborieusement, à des accords avec les autorités régionales qui exercent les mêmes responsabilités dans la banlieue bruxelloise;

2. le fait que les dix-neuf collèges et conseils communaux n'ont pas tous intégré l'idée de mener une politique de la mobilité qui va dans le sens défini ci-dessus et qui sert l'ensemble du territoire régional. Il faudra surmonter la tendance à un localisme parfois étroit qui conduit à rejeter les problèmes dans l'entité voisine, de même que l'immobilisme de certains qui, jaloux de leur propre pouvoir, ne sont pas prêts à la concertation et au changement.

Toutefois, une chance s'offre à nous: la coalition arc-en-ciel, en place aux divers échelons, que nous aurions souhaité voir également établie à Bruxelles, devrait faciliter le dialogue, au regard des convergences que l'on retrouve dans les divers accords. C'est ainsi que le RER a enfin une chance d'être autre chose qu'un sujet de débat. Quarante milliards sont en effet, pour la première fois, prévus au fédéral pour amorcer son déploiement. De même, la voie est enfin ouverte pour la perception, par les communes, du produit des amendes de certaines infractions de roulage. Voilà une excellente idée souvent défendue ici qui devrait désengorger les parquets et permettre aux communes d'engranger des recettes, non négligeables, qui pourront alimenter des initiatives en vue de l'amélioration de la qualité de la vie en ville.

Notre déclaration se veut aussi responsable: elle ne fait pas table rase du passé. Voilà pourquoi les ouvrages du métro en cours de réalisation devront être achevés. Je pense au tronçon vers Erasme. En ce qui concerne le bouclage de la petite ceinture, le principe est maintenu et la concrétisation se fera en fonction des moyens disponibles, le tout sans nuire aux aménagements du réseau de surface.

Enfin, étant l'un des dix signataires d'une résolution votée durant la précédente législature et visant à améliorer le sort des cyclistes en ville, je plaide pour la réalisation rapide des itinéraires cyclables prévus au PRD. Il ne faudrait pas que le premier élément de l'adjectif pluriannuel ne signifie un grand nombre d'années.

En ce qui concerne le logement, point n'est besoin de rappeler combien cette politique est indispensable à la viabilité de notre Région. Lutter contre l'exode urbain, ramener au contraire des habitants en ville, développer une politique de l'habitat, facteur d'intégration, de lutte contre l'exclusion sociale, tel est bien le défi que doit se lancer notre Gouvernement. C'est bien un défi, car à l'intérieur des moyens financiers limités que représente l'enveloppe budgétaire régionale, il faut caser des initiatives qui concernent l'acquisition d'habitations tant moyennes que sociales, et il faut aussi favoriser le logement social locatif. Je me réjouis bien évidemment en passant de la confirmation du moratoire quant à la vente d'habitations sociales. Avec seulement 8 % du parc immobilier et une offre qui ne rencontre pas la demande, il serait irresponsable de songer à vendre des logements.

Ici aussi, la fédération PRL-FDF retrouve de nombreux points de son programme. Je cite pêle-mêle: l'amplifaction des moyens destinés aux investissements, avec une priorité absolue à la rénovation des logements existants. Il est vrai qu'il y beaucoup à faire à cet égard.

La déclaration dit aussi son souci de rencontrer les besoins des familles nombreuses en cas de construction ou de rénovation des logements sociaux. Qu'on songe également dans cet esprit à racheter des immeubles existants qui, une fois rénovés, peuvent accueillir ces familles. Une telle formule a l'avantage de disséminer le logement social dans la ville et de ne pas créer de ghettos. On réaffirme les principes qui garantissent une attribution objective des logements sociaux; on confirme le rôle essentiel du délégué social; on réduit à 40 % le taux des dérogations pour circonstances urgentes et exceptionnelles. Ce pourcentage suffit amplement. En effet, le rapport 1997 de la SLRB nous apprend que, pour cette année et pour l'ensemble des SISP, 718 dérogations de ce type ont été accordées, soit 18,45 % du total des attributions, en 1996, 20,77 %. En outre, on souligne la stricte application de la jurisprudence qui explicite que ces dérogations ne peuvent être octroyées que dans des circonstances bien définies.

La Région témoigne également de son souci de remédier au déficit social de certaines sociétés en prévoyant de prendre, via l'allocation de solidarité, une plus grande part à sa charge: au moins 75 %. Le texte prévoit des initiatives afin de garantir la mixité sociale, ce qui est indispensable si l'on veut éviter les graves problèmes qui naissent de la concentration en un même lieu de trop de handicaps sociaux. Il propose aussi une modification des règles applicables aux locataires, en veillant notamment à ce que le loyer, charges comprises reste abordable compte tenu des revenus de la personne.

Pour terminer, je voudrais encore me réjouir de deux autres éléments qui sont envisagés: il est dit qu'on évaluera le système des contractualisations. Cela s'impose. Une note d'information de la SLRB du 29 juin 1999, consacrée aux différentes contractualisations effectuées en 1998, constate une réelle diversité quant au résultat: « les conventions vont d'un échec complet à une réussite mitigée en passant par divers degrés intermédiaires ». On ajoute: « le mouvement « contractualisation » en application de l'article 12 de l'arrêté locatif s'est d'ailleurs considérablement ralenti à partir du second semestre 1998 ».

Enfin, il y a cette suggestion qui permettrait à un candidat locataire de n'effectuer qu'une seule demande pour s'inscrire dans les diverses SISP de son choix, grâce à une interconnexion adéquate entre les SISP et la SLRB. Il me semble reconnaître la griffe ECOLO sur ce point-là.

Ce principe étant posé, il faudra toutefois se pencher sur l'organisation technique de la procédure et réussir un changement de mentalité de certains dirigeants de SISP peu enclins à une solidarité entre les sociétés. Le cas du home de Ganshoren avec sa tentative unilatérale de quitter le giron du logement social en raison des modifications de législation, est révélateur de cet esprit.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — C'est parce que j'ai résisté.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Tout à fait, monsieur le ministre, et nous vous en félicitons.

Je m'en voudrais d'être plus long car l'enthousiasme ne doit pas conduire à la prolixité et je vous remercie de votre bienveillante attention. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Hance.

M. Guy Hance. — Madame la Présidente, madame et messieurs les membres du Gouvernement, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement de notre Région ne sera donc pas à l'image des Gouvernements des autres Régions et Communautés du Royaume, ni à l'image du Gouvernement fédéral.

Côté flamand, tous les partis ont dû se rassembler, tels les naufragés du radeau de la Méduse y compris le CVP, alors que les libéraux et les socialistes ne se gênent pas pour dire, au Fédéral, que ce parti est devenu ringard et nuisible.

Côté francophone, les deux marâtres laïques, maman de Donnea et mémère Moureaux bénéficiaient d'une certaine marge de manœuvre ...

M. Marc Cools. — C'est inadmissible ! Un peu de respect, je vous prie.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Ringard ? C'est inadmissible !

Mme la Présidente. — Monsieur Hance, je vous prie de modérer vos propos.

M. Guy Hance. — Il n'aura pas été difficile pour elles de laisser les écologistes sur le pas de la porte, malgré leur bon score aux élections. Les écologistes me font penser à ces vieilles filles de plus de trente ans qui croient avoir enfin trouvé un fiancé mais qui, au dernier moment, doivent retourner dans leur coin car leur partenaire a préféré s'arranger autrement. J'imagine aisément le dépit de Mme Huytebroeck qui voit son rêve de devenir ministre s'envoler alors que partout ailleurs en Belgique les Verts montent au pouvoir. Au Front national, cela ne nous aurait pas déplu d'avoir une « verte » au Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs du PS et ECOLO.)*

Je préfère un pygmée vert à un pygmée rouge. Peut-être que Mme Huytebroeck aurait réussi à faire comprendre à son collègue Eric André, le ministre des ronds-points, qu'il vaut mieux planter un bel arbre plutôt qu'une de ces sculptures ridicules qu'il a essaimées un peu partout à Bruxelles.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, cargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des personnes. — Je préfère ne pas partager les goûts et les couleurs avec vous, si vous me le permettez.

M. Guy Hance. — Le nouveau ministre-président a donc bien tort de citer si souvent Sénèque. Celui-ci était stoïcien; or les négociations qui ont donné lieu à l'accord gouvernemental final furent sans cesse émaillées d'incidents révélant l'impatience et le manque de calme des partis. Ce furent d'abord les socialistes qui menacèrent de claquer la porte des négociations, puis les Ecolos, ensuite les partis flamands et enfin, une nouvelle fois, les Ecolos francophones. Le conflit qui a opposé les socialistes francophones, grands perdants des élections...

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Vous, vous avez gagné ? Le FN a perdu 40 % de ses électeurs !

M. Guy Hance. — ... aux écologistes, premier parti de gauche de la Capitale, a montré combien ces deux partis étaient avides de postes ministériels. Ce n'est pas une surprise; la gauche a toujours aimé les maroquins.

M. Rudi Vervoort. — A mon avis, vous n'avez certainement pas trouvé ce jeu de mots tout seul.

M. Guy Hance. — Le second incident qui a marqué les négociations a opposé les partis flamands aux partis francophones. L'enjeu était, cette fois-ci, le refinancement de l'enseignement francophone. Un compromis a été trouvé et les deux communautés se sont engagées à faire un effort budgétaire important pour financer les discriminiations positives en faveur des écoles néerlandophones et francophones. Ainsi, nous avons appris que, pour mettre d'accord Flamands et francophones dans la Capitale, il suffit de promettre de donner beaucoup d'argent aux écoles où des sauvageons font régner la terreur et empêchent les maîtres d'enseigner.

Monsieur le ministre-président, votre projet politique est un catalogue de niaiseries et de lieux communs. Il aurait pu être présenté par MM. Picqué et Thys en 1989 ou par MM. Picqué et Hasquin en 1995.

Comme vos prédécesseurs, vous refusez de prendre à bras-le-corps les vrais problèmes qui empoisonnent la vie des vrais Bruxellois. Lorsque vous parlez de renforcer la démocratie et l'écoute du citoyen, la seule action concrète que vous préconisez est en faveur des personnes d'origine étrangère, comme si les problèmes des vieux Bruxellois étaient inexistants, comme si les Belges de souche n'avaient pas de problème d'emploi et de logement.

La remarque est identique lorsque vous parlez de réduire la fracture sociale. Là aussi, vous n'avez d'yeux que pour les électeurs de MM. Ouezekhti et Romdhani. Le Front National admet volontiers qu'il existe une fracture qui sépare la population bruxelloise : toutefois elle ne sépare pas les Belges plutôt aisés et les immigrés toujours malheureux et exploités. Le réel clivage se situe entre le vrai peuple de Bruxelles et une masse d'immigrés de plus en plus nombreux qui ne veulent pas s'intégrer.

Au sujet de l'immigration, permettez-moi de rapporter les propos d'un ancien ministre belge parus le 21 novembre 1991 dans le magazine *Paris-Match* : « Il faut contrôler l'immigration existante en cessant de nous comporter comme des nigauds et des jobards. Je pense à ces minimex versés à des péripatéticiennes ghanéennes domiciliées à Seraing et soulageant des

marins d'Anvers au tarif de SOS-dépannage. A quoi sert-il aussi de dépenser des milliards pour une intégration dont les intéressés ne veulent pas? » Ces propos étaient tenus par M. Henri Simonet, votre propre père, monsieur le ministre-président. Vous auriez mieux fait de le citer, au lieu de Sénèque.

Depuis 1989, les différents gouvernements bruxellois s'épuisent à vouloir faire disparaître le sentiment d'insécurité, par exemple en construisant des aires de jeux aux endroits stratégiques pour faire croire que les trafiquants de drogue jouent au ballon et que les agresseurs de femmes âgées s'entraînent seulement au karaté. Ne nous parlez plus de sécurité alors que notre ville est devenue un véritable coupe-gorge au point que, voici quelques mois, une pétition circulait au Parlement européen pour réclamer aux autorités bruxelloises des mesures visant à mettre fin à l'insécurité croissante. Henri Simonet avait encore raison lorsqu'il disait que la recrudescence de l'insécurité a un rapport direct avec l'augmentation du nombre des immigrés. J'ajoute que, depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale, la situation s'est encore aggravée: maisons cambriolées, personnes agressées, mobilier urbain détruit. Les Belges n'en veulent plus.

Monsieur le ministre de l'Environnement et des Transports, puis-je vous rappeler que les Bruxellois et surtout les navetteurs seront bien plus enclins à venir travailler à Bruxelles en empruntant les transports en commun si ces derniers sont plus sûrs. Les navetteurs n'accepteront d'abandonner leur voiture à l'entrée de la ville que si les parkings sont bien gardés. Or, c'est bien connu, Bruxelles est devenue la plaque tournante du trafic de voitures volées en Europe.

Enfin, le Front National voudrait dire un mot de la santé financière de notre région. La majorité francophone croit pouvoir s'attendre à un meilleur financement en provenance du fédéral. Le vrai problème est que Bruxelles est coupée de sa banlieue d'où viennent plus de 300 000 navetteurs quotidiens. Le budget de la région dépendant surtout de l'impôt sur les personnes physiques, l'attraction et la fixation de nouveaux habitants au sein des dix-neuf communes sont devenues primordiales. Comme les frontières de la région ne sont malheureusement pas élastiques, le nouveau Gouvernement devrait songer à rendre Bruxelles plus attirante, plus verte, plus respectueuse de son patrimoine architectural, plus sûre. Nous assisterions à un retour des Bruxellois d'origine vers la ville de leur cœur. Sinon, nous laisserions d'autres que nous envahir Bruxelles, à la charge des derniers survivants d'un peuple millénaire. *(Rires.)* Bruxelles ne serait plus que l'ombre d'elle-même, république islamique ou mosaïque de tribus d'ethnies hostiles. Aucun vent favorable n'y changerait rien. La tempête emporterait notre navire contre les falaises. Même les dieux ne pourraient plus rien pour nous.

Sans surprise, le Front National émettra un votre négatif. *(Applaudissements de Mme Rorive.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, revenons-en à des propos dignes de la démocratie et soustrayons cette tribune aux âneries que nous venons d'entendre.

Dans le cadre de la discussion de la déclaration gouvernementale, je souhaiterais aborder quelques points particuliers.

Tout d'abord, le problème des immeubles abandonnés ou inoccupés de longue durée. Les déclarations gouvernementales de 1989 et 1995 en faisaient déjà état. L'actuel Gouvernement se propose de renforcer, par une politique incitative de contacts et de concertations avec les propriétaires, la lutte contre les immeubles abandonnés. Pour la mise en œuvre de cette politique, il s'engage à stimuler les communes à mener une fiscalité dissuasive. Par ailleurs, il préconise l'aide à l'acquisition de ces immeubles abandonnés par les pouvoirs locaux au moyen de subventions. Le Gouvernement porte également son intérêt sur les bâtiments industriels abandonnés.

M. Michel Lemaire. — Monsieur de Patoul, vous oubliez de dire que le Gouvernement s'engage à procéder à la vente forcée, c'est très important. Cette idée intéressante venait du nouveau PSC; je tiens à le signaler à l'Assemblée.

M. Serge de Patoul. — Le nouveau PSC qui est dans l'opposition partout! Cela ne l'empêche pas d'avoir des idées, du moins je l'espère, pour autant que l'exercice du pouvoir qu'il a pratiqué depuis de si nombreuses années ne l'ait pas épuisé.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — La nouveauté est que l'ancien PSC était au pouvoir alors que le nouveau est dans l'oppposition.

M. Serge de Patoul. — Peut-être l'ancien PSC n'avait-il pas d'idées? Je vous laisse réfléchir à cette question.

Lors de la précédente législature, la commission des Finances a travaillé plusieurs jours sur cette problématique pour tenter de rédiger une ordonnance en vue d'établir une fiscalité appropriée visant à dissuader les propriétaires de laisser leurs biens longtemps inoccupés, voire à l'abandon.

Nous avons rencontré deux difficultés importantes. La limite du droit de propriété et sa définition, et la confusion qui s'est faite, dans le chef de certains du moins, entre la nécessité de modifier le comportement des propriétaires tout en respectant les libertés individuelles et l'objectif financier.

Aujourd'hui, le Gouvernement propose de confier cette mission aux pouvoirs communaux, plus proches du citoyen. Un contact direct avec les propriétaires permettra d'attirer leur attention sur les nuisances d'un bien l'aissé à l'abandon et sur les risques de taxation qu'ils encourent. Cette voie me semble le meilleur stimulant pour éviter l'abandon des immeubles durant une longue période, en tout cas pour les propriétaires de bonne foi.

Il s'agit donc d'une voie intéressante que le Gouvernement fait bien d'encourager. Toutefois, il devra s'assurer dans la pratique que les communes se montrent suffisamment énergiques à l'égard des propriétaires insouciants, sans oublier que les immeubles inoccupés durant une longue période finissent souvent par être laissés à l'abandon.

Le second point que je voudrais aborder est la problématique de l'économie et de l'emploi. Chacun sait que les demandeurs d'emplois bruxellois sont sous-qualifiés, ce qui constitue un handicap majeur. Par conséquent, je note avec satisfaction la volonté du Gouvernement de stimuler l'ORBEm afin qu'il soutienne davantage les CPAS dans leur politique de remise au travail des personnes aidées, car il s'agit d'un instrument réellement efficace. En prolongeant ce premier outil, le Gouvernement s'engage aussi à attirer l'attention des employeurs sur les qualifications réellement nécessaires pour les emplois proposés. Une campagne de sensibilisation des employeurs est en la matière cruciale. En effet, il est tentant pour un employeur classique d'exiger des compétences superflues dans le but de procéder à une présélection déguisée, d'autant que certains demandeurs présents sur le marché global de l'emploi présentent le profil recherché. Il faut souligner que cette démarche comporte un double défaut. Tout d'abord, en termes de gestion,

l'engagement d'un personnel surqualifié peut provoquer la déception des intéressés par rapport aux tâches qu'ils doivent accomplir. Ensuite, il faut remarquer que cette façon de procéder aboutit fréquemment à recruter des personnes domiciliées assez loin de leur lieu de travail, ce qui n'es guère positif dans le cadre bruxellois. Or, les employeurs bruxellois peuvent aisément trouver de la main-d'œuvre qualifiée à Bruxelles.

Je citerai à ce propos l'exemple bien connu du veilleur de nuit à qui on demande d'être bilingue, ce qui est manifestement excessif pour la fonction.

Par ailleurs, le Gouvernement a l'intention d'encourager l'accès au capital à risques, ce qui constitue indubitablement un troisième élément positif pour intensifier l'activité économique. Cet accès au capital à risques doit être bien entendu facilité pour les indépendants et les PME, sans oublier les entreprises d'économie sociale dont une difficulté majeure est précisément de disposer de ce type de capitaux. Il est important que les sociétés à finalités non économiques puissent se développer dans notre Région car il s'agit d'un secteur qui utilise souvent un personnel peu qualifié et qui correspond donc aux caractéristiques des demandeurs d'emplois bruxellois.

Le Gouvernement a montré son intérêt pour l'économie sociale. Il devra évaluer dans les deux ans à venir la mise en pratique de l'ordonnance votée à la fin de la législature précédente au sujet de l'insertion socioprofessionnelle. Ce texte est en réalité un premier pas qui en appelle d'autres, notamment en ce qui concerne le capital à risques et la problématique des compétences, car l'expérience a montré que bon nombre d'échecs en matière d'économie sociale résultaient d'erreurs de gestion.

Je terminerai mon intervention en évoquant encore brièvement deux questions. En premier lieu, je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur l'intérêt de développer le commerce extérieur en valorisant les relations avec les Régions avec lesquelles la Région possède des accointances culturelles. Les liens culturels facilitent les échanges et sont en outre susceptibles de déboucher sur un accroissement des activités touristiques.

En second lieu, je reprendrai un sujet que j'évoque régulièrement depuis 1989, année de mon entrée au Conseil, à propos duquel tout le monde m'approuve, même si rien ne change pour autant: la problématique des statistiques régionales. Les différents ministres qui ont assumé cette responsabilité dans les Gouvernements précédents m'ont tous donné raison sur ce point. Tous se sont engagés à exposer en commission parlementaire leurs projets en la matière. Hélas, ces bonnes intentions n'ont jamais été suivies d'actes concrets. Dès lors, je profite de cette intervention pour inviter fermement le Gouvernement à mettre en place les outils statistiques indispensables aux gestionnaires. En outre, je voudrais savoir qui reprendra ce dossier. *(Applaudissements.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Lobkowicz.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Madame la Présidente, chers collègues, je m'attacherai surtout au préambule de la déclaration gouvernementale. Les phrases utilisées, les termes choisis, sont soigneusement pesés. Ils symbolisent l'esprit dans lequel le Gouvernement a l'intention de travailler sous cette législature. Je voudrais en particulier mettre l'extrait suivant en exergue: «La Région de Bruxelles-Capitale s'est affirmée comme une Région à part entière et comme un lien entre toutes les Régions et Communautés. A cette fin, elle œuvrera dans le cadre d'une coopération constructive avec les autres autorités fédérales et fédérées. Tous doivent œuvrer en particulier à la cohabitation harmonieuse des diverses communautés linguistiques, ce qui, à l'égard de ces dernières, requiert d'éviter toute provocation inutile. Il en va de la sauvegarde du modèle bruxellois, dont la première institution est la Région. Il sera veillé à la coordination des politiques régionales et de celles menées par les Commissions communautaires commune, française et flamande, dans le respect de leurs compétences respectives.» Ce message est essentiel.

La Belgique est l'un des derniers Etats multiculturels d'Europe et Bruxelles qui développe cette multiculuralité au carré. Le nouvel Etat belge et plus encore sa capitale bilingue ne doivent pas laisser passer la chance d'être un exemple pour l'Europe en proie au micronationalisme ethnique. Nous devons en revenir aussi bien à la tolérance entre les communautés linguistiques qu'au respect de l'apport des communautés d'origine étrangère.

Les obsessions nationalistes de certains ne reçoivent pas d'accueil populaire. Tous les grands rassemblements de ces dernières années ont été multiculturels: de la marche blanche à la marche multicolore, de l'accueil des diables rouges vainqueurs aux manifestations antimissiles d'il y a vingt ans.

De tous temps et partout dans le monde, les peuples ont la fâcheuse habitude de prendre pour ennemi leur voisin direct, celui dont ils sont les plus proches. Les exemples sont légion. Ne tombons pas dans ce piège. A entendre certains, c'est l'autre, celui qui habite de l'autre côté de la frontière linguistique, qui a tous les torts.

C'est évidemment absurde. Monsieur le ministre-président, votre équipe bilingue aura à répondre avant tout aux vœux concrets de la population, c'est-à-dire à ceux que vous avez bien perçus et pour lesquels vous proposez des réponses concrètes dans la déclaration gouvernementale.

Ik wil graag de heer Delathouwer feliciteren omdat hij de moed gehad heeft de grondwettelijke eed in de beide landstalen af te leggen, weliswaar eerst in zijn moedertaal, maar dat is normaal. Nadien legde hij de eed in het Frans af, wat hem tot eer strekt.

Ik twijfel niet aan de intenties van mevrouw Neyts of van de heer Chabert — hun verleden is het beste bewijs van hun meegaandheid — maar de heer Delathouwer heeft een sympathieke daad gesteld die dient te worden benadrukt. Net zoals de heren Michel, Duquesne en Reynders in de federale Regering, stelt hij een gebaar dat de goede verstandhouding tussen Vlamingen en Franstaligen ten goede zal komen. Ik wenste dit niet zomaar voorbij te laten gaan. Ik ben er altijd van overtuigd geweest dat de dag zou komen dat de Vlamingen opnieuw de hand zouden reiken aan de Franstaligen en dat deze laatsten die hand zouden grijpen. Ook de Franstaligen zullen de Nederlandstaligen de hand reiken. De Regering geeft verschillende signalen waaruit blijkt dat er een periode van taalvrede in aantocht is. Ik hoop van ganser harte dat deze taalvrede een definitieve vorm aanneemt. *(Applaus van de heer Vanhengel.)*

Je voudrais aussi saisir l'opportunité que m'offre ce débat pour rendre hommage de façon appuyée à M. Charles Picqué qui a démontré à la tête de la Région bruxelloise durant ces dix dernières années de très grandes qualités politiques, mais aussi et surtout humaines. Cet homme intelligent, sincère, passionné, attentif aux autres, quelque peu rusé mais pas plus qu'il ne faut, a fait honneur à sa famille politique à la tête de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est sans conteste quelqu'un qui sera jugé plus tard comme ayant été un homme d'Etat, curieux paradoxe pour quelqu'un qui s'est essentiellement consacré à sa Région.

Un autre homme d'Etat avant lui donnait ce conseil: «Le Gouvernement, c'est l'exercice d'une responsabilité collective qui implique nécessairement que les femmes et les hommes qui le constituent entretiennent un climat de confiance et d'estime mutuelles au-delà des solidarités de clans et de partis. Un

Gouvernement vaut essentiellement ce que les hommes de talent et d'influence qui le composent au sommet en font. Bien sûr, c'est souvent — mais pas toujours — la personnalité du Président du Gouvernement qui est prépondérante. Parfois, elle est même déterminante pour le meilleur ou pour le pire. Non qu'il ait un pouvoir considérable, il est moins un chef qu'un arbitre. Mais dans un gouvernement qui, assez souvent, est un conglomérat de petits gouvernements constitués en fonction des affinités idéologiques ou des solidarités locales, l'arbitre s'il est résolu et adroit peut beaucoup pendant les quelques périodes fort brèves où les acteurs aux abois ne sachant plus à quel saint se vouer s'en remettent aux alchimies compliquées concoctées par le premier des ministres. »

Cet homme d'Etat s'appelait Henri Simonet. Il me dédicaçait il y a plus de dix ans le livre dont j'ai tiré cet extrait: « A un jeune homme politique très prometteur. »

Ses souhaits d'avenir se sont révélés moins exacts en ce qui me concerne que les perspectives qu'il devinait déjà pour son fils. Il n'est plus là aujourd'hui, mais il aurait été très heureux. Son fils, par décence, alors qu'il ne pense sans doute qu'à cela, n'a pas évoqué sa mémoire. Je souhaite le faire moi-même avec beaucoup de respect. J'aimerais aussi le paraphraser. Après son dernier discours, quittant le Parlement, il manifesta son amitié pour le premier ministre par cette adresse: « Bonne chance, Wilfried. » Ma conclusion est toute trouvée: Bonne chance, Jacques. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Mme la Présidente. — Après l'orateur suivant, nous entendrons encore Mmes Caron et Mouzon. Après leurs intervention, nous interromprons brièvement la séance afin de laisser au Gouvernement le temps de préparer ses réponses.

La parole est à M. Boelpaepe.

M. Jean-Jacques Boelpaepe. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, chers collègues, j'interviendrai essentiellement à propos du point 2 de la déclaration gouvernementale relatif à la lutte contre les fractures sociales et à la revitalisation des quartiers.

La déclaration gouvernementale est manifestement porteuse d'espoir dans l'amélioration du cadre de vie, si possible doublée de création d'emplois pour les habitants des quartiers concernés.

Il faut par ailleurs se réjouir de la volonté perceptible de gérer en transversalité en favorisant la participation des acteurs de terrain, dans un esprit de « Développement intégré de la ville ».

A cet effet, il conviendra de rappeler au fédéral durant toute la législature que « l'effort maximal » évoqué dans le texte ne doit plus nous ramener aux soldes non consommés de l'accord de coopération Etat-Région mais doit définir rapidement des montants substantiels et réalistes pour mener à bien une politique durable dans ce domaine.

Le Gouvernement a en outre annoncé une coordination de toutes les politiques menées en faveur de la revitalisation des quartiers, et l'on ne peut que s'en féliciter.

Je pense que le choix de la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines, inspirée du modèle français de la « Délégation interministérielle à la Ville », est judicieuse. Si la DRISU, pour l'appeler par ses initiales, a été fort active, ses missions sont restées assez floues, larges, mais imprécises.

La déclaration gouvernementale de juin 1995 avait déjà une première fois conforté la Délégation dans ses tâches puisqu'elle stipulait: « le Gouvernement confirmera la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines et les missions locales pour l'emploi, en association avec les communes, dans leur mission de création et d'animation de filières de qualification en liaison avec les entreprises et tous les acteurs concernés.

Après évaluation, la mission, l'organisation, les modalités d'opération et les moyens d'action de ces organismes seront fixés par ordonnance ».

Monsieur le ministre-président, c'est sur ce dernier point, et même sur ce dernier mot, que je souhaite insister. Si nous voulons que l'autonomie communale soit respectée, que les communes dont il a souvent été affirmé par votre prédécesseur qu'elles constituent le ferment de notre ville-région, jouent pleinement leur rôle politique dans une matière aussi locale, il conviendra d'agir autant que faire se peut par ordonnance. Par ce dispositif, nous ramènerons grandement la discussion dans l'assemblée parlementaire et dans les commissions, ce qui permettra un débat où un maximum d'acteurs concernés pourront faire entendre leur voix.

Vous avez souligné, monsieur le ministre-président, votre volonté d'intéresser au débat certains groupes politiques qui ont contribué à l'accord gouvernemental, mais qui risqueraient, dans une matière aussi importante, d'être exclus des processus de décision si les membres de votre équipe agissaient essentiellement par arrêtés du Gouvernement.

J'applaudis bien entendu à la volonté affirmée de coordonner et d'uniformiser les pratiques menées par l'ensemble des dispositifs, qu'ils soient contrats de quartier, quartiers d'initiatives, fonds Pic, Fipi, politiques de prévention, discrimination positive pour l'enseignement, etc., mais je plaide une fois de plus pour le respect de l'autonomie communale:

— d'une part, en agissant ici aussi et par priorité par ordonnances;

— d'autre part, et notamment dans les méthodes de consultation des acteurs de terrain, en ne mettant pas les autorités légales locales sur le même pied que le monde associatif, les missions locales, le réseau habitat ou la Drisu, chacun n'ayant pas une responsabilité de même nature devant la population.

Enfin, je relève dans ce même chapitre de la déclaration gouvernementale la volonté affirmée de valoriser le monde associatif par la stabilisation de leur situation financière.

Je signale à Mme de Groote, qui est intervenue tout à l'heure, que ce processus est déjà en cours depuis un an. Les subventions Pic peuvent être contractualisées et le sont d'ailleurs déjà.

Trop souvent, effectivement, le monde associatif est confronté aux tâches administratives et aux échéances bancaires qui obèrent sa capacité d'action sur le terrain. Le fait de le rassurer quant à son devenir immédiatement contribuera certainement à son efficacité sur le terrain. Il s'agit bien souvent d'acteurs de première ligne qui occupent un espace relationnel que les pouvoirs locaux ne sont pas toujours à même de remplir.

Mais une forme de prolifération des associations notamment actives dans la lutte contre les fractures sociales doit également nous interpeller.

Des évaluations sont nécessaires et ne doivent pas viser essentiellement les conduites administratives des projets pris en charge par le monde associatif, mais plutôt les produits des actions menées. A cette fin, il conviendrait que des critères de reconnaissance soient élaborés et affinés et que des classifications soient établies. Cela peut se faire tant dans notre assemblée qu'à la COCOF.

Si j'osais une image, je dirai que toutes les associations n'ont pas les mêmes potentialités pour mener à bien des projets subventionnés, au même titre que, dans la construction, lors

d'adjudications publiques, les entrepreneurs qui soumettent n'ont pas tous les mêmes capacités de réalisation et doivent faire preuve d'appartenance à une classification qui certifie leur capacité de prise en charge.

Pour terminier ici mon intervention, je soulignerai également que la prolifération d'associations de tous type nécessite également l'élaboration, par discussions au sein du Gouvernement et dans la présente assemblée, d'un code de déontologie, tant les acteurs de terrain, s'ils sont indéniablement de bonne volonté, doivent répondre au respect de certaines règles de conduite, comprises différemment par des acteurs aux formations souvent très différenciées.

Dans un esprit de travail en synergie, je suis persuadé, monsieur le ministre-président, que votre gouvernement, notre assemblée et les commissions de travail réaliseront sur la base de votre déclaration gouvernementale la continuité des actions entreprises et l'amorce du changement annoncé. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caron.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, dans le cadre de la discussion de cette déclaration gouvernementale, je voudrais particulièrement insister sur le caractère et les atouts de notre Région.

En effet, de fréquents déplacements à l'étranger m'ont montré combien l'image de la Belgique avait été profondément altérée ces derniers temps. Il est inutile de revenir sur les déplorables événements à caractère national auxquels je fais allusion. Espérons que la nouvelle législature qui s'annonce au niveau fédéral nous épargnera d'autres catastrophes.

Mais je voudrais tout de suite insister pour restaurer une image digne de nos capacités et de nos qualités belges. En effet, Bruxelles constitue un atout formidable et soyons-en fiers. Il faudra dès lors capitaliser sur le rôle culturel et politique de notre grande métropole et capitale européenne qu'est notre ville.

Dotons Bruxelles de moyens pour être triple capitale, c'est-à-dire capitale de la Région, de la Belgique et de l'Europe. Bruxelles doit posséder un centre ville attirant, séduisant et vivant et doit avoir, jour et nuit, une vie commerciale et culturelle comme toute autre grande ville européenne.

Je me réjouis que le Gouvernement ait inscrit dans sa déclaration sa volonté de contribuer à l'allègement des formalités administratives qui phagocytent souvent l'activité de nos entreprises et même des particuliers.

Enfin, assurons la mobilité adéquate des zones commerciales et des pôles attractifs pour les entreprises et les particuliers. Modernisons les voiries et optimalisons les lignes ferroviaires afin de donner tous les moyens nécessaires au développement économique de notre Région. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, messieurs les ministres et secrétaires d'État, chers collègues, soit dit en passant, comme il est agréable après dix ans de présence dans cette Assemblée de pouvoir commencer une intervention en saluant une présidente et une ministre pour autant qu'elle soit présente. Fermons la parenthèse.

Je prends très brièvement la parole pour une mise au point. De même que Mme Huytebroeck ne voulait pas adopter un ton revenchard ou de victime, de même le groupe PS entend suivre le conseil de Marguerite Yourcenar — je la cite —: « N'ajoutons pas à l'agitation du monde ».

Quelques précisions:

1. aucun gagnant n'avait la majorité absolue et un compromis s'avérait donc indispensable;

2. respectueux de la démarche voulue par ECOLO, le PS a négocié le programme avant toute autre considération. Ce n'est pas le PS qui a prématurément et maladroitement engagé le débat sur la répartition des portefeuilles, mais bien ECOLO.

3. L'accord avalisé par toutes les parties à la négociation portait aussi bien sur le programme que sur les portefeuilles. Les négociateurs ECOLO n'ont pas été suivis par leur base, cela arrive, cela n'empêche pas la terre de tourner, cela ne justifie pas davantage que le PS fasse les frais des difficultés internes à ECOLO.

4. L'avenir nous dira si ECOLO préfère contribuer à la mise en œuvre d'une politique progressite ou taper sur la formation politique la plus proche. J'ai dit. *(Applaudissements.)*

De heer Guy Vanhengel. — Mevrouw de Voorzitter, ik vind, als medeonderhandelaar aan het akkoord, deze uiteenzetting volkomen overbodig.

Mme la Présidente. — Il est 17 h 10. Je propose que nous interrompions nos travaux et que nous les reprenions vers 17 h 30. *(Assentiment.)*

Ik stel voor onze werkzaamheden te onderbreken en te hervatten om 17.30 uur.

— *La séance plénière est suspendue à 17 h 10.*

De plenaire vergadering is geschorst om 17.10 uur.

Elle est reprise à 17 h 50.

Ze is hervat om 17.50 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Dépôt

VOORSTELLEN TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

Indiening

Mme la Présidente. — 1. Une proposition de modification du Règlement a été déposée par MM. Cools, Vervoort, Mmes Huytebroeck, Grouwels, M. Gatz, Mme Byttebier et M. Roelants du Vivier.

— Elle est renvoyée à la commission spéciale du Règlement.

Een voorstel tot wijziging van het Reglement werd ingediend door de heren Cools, Vervoort, de dames Huytebroeck, Grouwels, de heer Gatz, mevrouw Byttebier en de heer Roelants du Vivier.

— Het wordt verzonden naar de bijzondere commissie voor het Reglement.

2. Une proposition de modification du Règlement a été déposée par MM. Cools, Vervoort, Mme Grouwels, M. Roelants du Vivier, Mme Byttebier, M. Gatz, Mme Huytebroeck et M. Cerexhe.

— Elle est renvoyée à la commission spéciale du Règlement.

Een voorstel tot wijziging van het Reglement werd ingediend door de heren Cools, Vervoort, mevrouw Grouwels, de heer Roelants du Vivier, mevrouw Byttebier, de heer Gatz, mevrouw Huytebroeck en de heer Cerexhe.

— Het wordt verzonden naar de bijzondere commissie voor het Reglement.

3. Une proposition de modification du Règlement a été déposée par les mêmes signataires.

— Elle est renvoyée à la commission spéciale du Règlement.

Een voorstel tot wijziging van het Reglement werd ingediend door dezelfde ondertekenaars.

— Het wordt verzonden naar de bijzondere commissie voor het Reglement.

DISCUSSION DE LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT

Reprise

BESPREKING VAN DE REGERINGSVERKLARING

Hervatting

Mme la Présidente. — La discussion de la déclaration du Gouvernement est reprise.

De bespreking van de regeringsverklaring is hervat.

La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement. — Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous remercier pour la manière dont vous avez conduit nos discussions et pour la fermeté à la foi courtoise et souriante avec laquelle vous avez présidé à nos débats.

Chers collègues, geachte collega's, vous comprendrez que je ne pourrai répondre dans le détail — il existe pour cela des procédures parlementaires qui sont l'interpellation, la question orale et la question écrite — à tout ce qui s'est dit cet après-midi. Cela nous mènerait trop loin et je m'en voudrais de priver nos collègues néerlandophones de leur week-end. En effet, contrairement aux collègues francophones qui se réuniront demain dans le cadre de la COCOF, les collègues néerlandophones disposeront d'un weed-end plein pour se reposer. J'essayerai néanmoins de brosser à grands traits un certain nombre de réponses aux principales interrogations qui ont été exprimées dans le courant de la journée.

D'abord, Mme Huytebroeck — à tout seigneur tout honneur — puisqu'elle a été la première à prendre la parole ce matin, en m'indiquant avec une certaine pertinence qu'elle avait endossé son costume de vestale. Je dois vous dire, madame, que si j'avais su que vous aligneriez ce matin votre ramage sur votre plumage et que donc votre tenue vestimentaire serait assortie aux propos que j'avais tenus, la veille, je ne vous aurais pas traitée de vestale, mais de naïade ! *(Rires sur de nombreux bancs.)*

Je vous remercie en tout cas d'avoir reconnu dans le préambule de votre intervention que la déclaration contenait un certain nombre d'accents qui avaient été apportés lors de la négociation par le parti ECOLO. Vous avez indiqué — et vous vous y êtes tenue, ce dont je vous remercie — que vous n'entendiez pas prendre la parole à cette tribune avec un ton revanchard ou en vous présentant en victime. Je tiens à vous confirmer — je l'ai déjà dit hier — que l'expression de regret de ne pas vous avoir autour de la table du Gouvernement était sincère dans mon chef — M. Cools l'a rappelé également dans son intervention — et n'était certainement pas une expression de condescendance à l'égard de votre groupe politique. Si c'est ainsi que vous l'aviez perçu, je vous prie de m'en excuser, ce n'était absolument pas mon intention.

Vous avez parlé de la situation du mouvement ECOLO à Bruxelles, sujet sur lequel je puis difficilement m'exprimer. Vous avez fait l'exégèse des négociations dans la première partie de votre intervention, mais je puis difficilement commenter cette partie de votre discours puisqu'il s'agit de la situation politique interne à votre parti ou de la manière dont les négociations se sont déroulées, et vous aurez remarqué que je n'y ai pas assisté. Je n'ai donc pas à me prononcer à ce sujet, d'autant que vous conviendrez avec moi que nous avons pour le moment, dans mon parti, d'autres loisirs avec notamment le leader du MCC, grand contempteur de la culture pygmée. Pour ma part, cela me suffit. *(Rires.)*

Vous avez souligné, à juste titre d'ailleurs, que la déclaration gouvernementale était un texte de consensus. Je crois précisément que c'est le propre d'un accord de Gouvernement d'être un texte de consensus, particulièrement dans un pays comme le nôtre, dans une région comme la nôtre, dont le paysage politique est quand même relativement composite. Il est donc assez logique que chacune des composantes à une négociation gouvernementale puisse faire valoir ses accents et soit simultanément amenée à renoncer à un certain nombre des priorités mises en avant lors de la campagne électorale.

Vous avez raison de dire que vous ne serez pas les gardiens de cet accord et l'esprit de ma remarque, hier, n'était pas de vous cantonner, de vous limiter à un rôle de gardien ou de vestale de cet accord et de vous dénier le droit de mener l'opposition dynamique et constructive que, je n'en doute pas, vous mènerez. Je répète ce que j'ai dit hier : « le Gouvernement et moi-même, nous serons le garant de l'application du projet de ville à l'élaboration duquel vous avez participé et qui a été présenté hier à cette Assemblée.

Vous avez évoqué un point qui me paraît important, celui de la relation entre les municipalités et la Région. Comme l'a rappelé M. Cerexhe quand il a voulu nous opposer, M. Tomas et moi, je suis effectivement un municipaliste convaincu. L'accord de Gouvernement a bien rappelé le rôle que les communes ont à jouer, mais qu'il n'y ait pas de malentendu : l'accord de Gouvernement est marqué par la volonté de mettre en œuvre un projet politique cohérent, global et qui soit soucieux de l'intérêt général de tous les Bruxellois.

Je répète donc encore, afin qu'il n'y ait pas de malentendu, que nous sommes ici, vous et nous, le Parlement et le Gouvernement, pour garantir la pérennité du modèle bruxellois, l'autonomie de notre région et le respect de la volonté démocratique de toutes les Bruxelloises et de tous les Bruxellois. J'ajoute que si les politiques de proximité, les politiques de solidarité que nous entendons développer à l'égard de la population de Bruxelles seront bien entendu mises en œuvre en partenariat avec les communes — dont, je le répète, nous avons entendu réaffirmer l'autonomie —, cela impliquera que les municipalités bruxelloises acceptent, elles aussi, de s'inscrire dans une logique régionale et de collaborer loyalement à la mise en œuvre d'un projet

de ville global, cohérent et s'inscrivant dans la durée pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. Je crois véritablement que c'est tous ensemble que Région, communes, forces vives économiques et sociales de Bruxelles, monde associatif et citoyens de Bruxelles, nous allons gagner, pour le plus grand profit de tous, la bataille contre la dualisation croissante de la ville. Je pense que c'est aussi une de vos préoccupations.

Je ne veux pas entrer dans le détail, mais votre intervention étant la seule qui ait été faite au nom du groupe ECOLO, je relève que vous avez évoqué un point vous tenant fort à cœur, à savoir, la taxe sur les immeubles à l'abandon et le fait qu'une telle taxe ne soit pas instaurée au niveau régional. Je reviendrai sur cet aspect tout à l'heure. J'ai l'intention, dès la rentrée parlementaire, d'entamer un tour des différentes communes bruxelloises, dans la compétence qui est la mienne en termes de tutelle sur les pouvoirs locaux. Bien évidemment, dans ce tour des communes, nous avons l'intention de demander aux différentes municipalités bruxelloises, de prendre un règlement «Taxe sur les immeubles à l'abandon» qui soit aussi harmonisé et aussi juridiquement inattaquable que possible. Cela fera l'objet de discussions que l'autorité régionale mènera avec les différentes autorités communales.

Vous avez exprimé — c'était parfaitement votre droit dans le cadre de ce débat — vos inquiétudes et vos regrets en ce qui concerne la politique de mobilité que veut mettre en œuvre ce Gouvernement. Nous en avons pris acte et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois qui viennent au travers des interpellations que votre groupe ne manquera pas d'adresser aux membres du Gouvernement.

Vous nous avez dit — vous avez insisté — que vous n'étiez pas une vestale et vous avez ajouté, après avoir repris la définition de la vestale, que vous ne seriez pas chaste. J'ai failli à ce moment-là, demander s'il y avait une «personne ressource» en matière de harcèlement sexuel dans l'Assemblée, parce que je m'étais senti personnellement pris à partie, puis j'y ai renoncé. J'ai en tout cas pris acte avec le Gouvernement de votre volonté de secouer, de l'intérieur ou de l'extérieur, la majorité et l'équipe gouvernementale. Je vous dirai qu'à titre personnel, je m'en réjouis.

Hier, je disais — et ce n'était pas une formule de style — que nous avions peut-être une chance d'instaurer un nouveau rapport entre l'exécutif et l'opposition démocratique. Je crois que c'est une belle occasion. J'ai toujours eu le sentiment que la vieille maxime de l'opposition parlementaire britannique, à savoir — ainsi, on verra que je fais non seulement des progrès en néerlandais, mais aussi en anglais — *the duty of the opposition is tot oppose*, était si pas erronée à tout le moins incomplète. Je crois que le devoir de l'opposition est aussi de pouvoir s'exposer à certains moments, et vous l'avez fait lors des négociations qui ont abouti à la formation de ce Gouvernement. Le devoir de l'opposition est également de proposer. C'est donc avec ouverture et volonté de dialogue que le Gouvernement entend vivre son rapport avec ECOLO comme avec les autres formations d'opposition démocratiques.

Wat de heer Lootens betreft, neem ik aan dat hij niet verwacht dat ik zal antwoorden op de surrealistische uiteenzetting waarin hij als vertegenwoordiger van het Vlaams Blok een les in democratie heeft willen geven aan onze vergadering. Commentatoren wijzen soms op mijn zin voor humor als een van mijn karaktertrekken. Ik moet de heer Lootens zeggen dat het lachen mij vergaat wanneer ik hoor dat een verkozene van deze parlementaire tribune gebruik maakt om een ogenschijnlijke eervolle toespraak te houden, die volkomen in tegenspraak is met de dagelijkse politieke praktijk van de partij waartoe hij behoort. *(Applaus op vele banken.)* De heer Lootens heeft hier al vrij snel zijn ware gelaat getoond door een democratische formatie van de meerderheid op hatelijke wijze aan te vallen.

Wat betreft ons streven naar een harmonieuze samenleving van de twee taalgemeenschappen in het kader van wederzijds respect tussen Vlamingen en Franstaligen, zal ik de heer Lootens lezing geven van twee wezenlijk belangrijke paragrafen van het regeerakkoord. De heer Lootens had die passages beter aandachtig gelezen in plaats van tijd te besteden aan de voorbereiding van zijn toespraak die een smet was op het parlementair debat van vandaag dat overigens van een hoog gehalte was. Ik citeer nu uit het regeerakkoord. Ten eerste, «Gezien het federaal akkoord, dat bepaalt dat de conferentie belast met het behandelen van de institutionele problemen er zich toe verbindt de oplossingen uit te voeren die in consensus werden overeengekomen tussen de Brusselaars van de twee Gemeenschappen via hun instellingen om het harmonieuze samenleven te bevorderen en het risico van het blokkeren van de instellingen te vermijden. Ten tweede, verbinden de onderhandelaars van het Brussels regeerakkoord er zich toe, bij het begin van het parlementaire jaar 1999, een paritaire werkgroep op te richten, onder het voorzitterschap van de formateur van deze Regering, waarin vertegenwoordigers, parlementsleden of leiders van de verschillende democratische politieke fracties van het Gewest zitting zullen hebben teneinde samen oplossingen uit te werken die het mogelijk maken de goede werking van de communautaire componenten van de Brusselse instellingen te verzekeren en de blokkering ervan te vermijden. In dit kader zal bijzondere aandacht besteed worden aan het probleem van de Nederlandstalige vertegenwoordiging in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.»

Uitendelijk heeft de heer Lootens commentaar willen geven bij de regeringsverklaring. Die verklaring beantwoordt volgens hem niet aan de behoeften en verwachtingen die de Brusselse kiezers op 13 juni jongstleden tot uiting hebben gebracht. De heer Lootens heeft niet goed geluisterd naar wat ik heb gezegd. Het is de duidelijke wil van de Regering om de dualisering van de stad, de sociale onvolkomendheden, de onveiligheid of het psychosomatische aspect ervan, namelijk het gevoel van onveiligheid te bestrijden. Er is ook de wil van de Regering om zich te mobiliseren voor de economische ontwikkeling, voor de opleiding in het bijzonder van jongeren, voor het scheppen van werkgelegenheid, meer bepaald voor de laaggeschoolden. Er is de wil om zich te mobiliseren voor een mensvriendelijke stad waar het voor iedereen, in alle wijken, aangenaam leven is. Het is onze wil om een nieuwe relatie tot stand te brengen tussen de overheid en de burger. Door oog te hebben voor al deze aspecten willen wij precies tegemoetkomen aan de bekommernissen die op 13 juni door de kiezer tot uiting zijn gebracht. Ik begrijp dat de heer Lootens ongerust is dat wij een groot aantal stedelijke problemen willen oplossen. Onopgeloste problemen zijn immers een vruchtbare voedingsbodem voor een misselijkmakend extreem-rechts.

Voor het overige wil ik niet ingaan op de technische details die de heer Lootens ter sprake heeft gebracht en die verband houden met de uitvoering van het regeerakkoord en niet met het parlementaire debat over de krachtlijnen van de verklaring over het gewestelijk beleid.

De Regering is wel van plan deze vergaderplaats te beschouwen als de interface bij uitstek voor de dialoog tussen Regering en verkozenen van de bevolking, zoals dat ook de wens is van de heer Gatz.

Normaal gezien, zou ik een antwoord hebben gegeven aan de heer Demol. Ik zal dat echter niet doen, omdat de heer Demol van zijn onschendbaarheid gebruik gemaakt heeft om hier van op deze tribune personen zwart te maken, te beledigen, leugens te verkopen, zijn gal te spuwen. De heer Demol heeft reeds het uniform van officier van de politie onteerd. Als nieuw parlementslid heeft de heer Demol in zijn maidenspeech tegenover deze vergadering nu ook het parlementair ambt in zijn geheel beklad.

Je voudrais remercier le président du groupe socialiste pour les propos aimables qu'il a tenus à l'égard de la déclaration gouvernementale. Je ne serai pas très long s'il le permet — il a été lui-même fort bref — mais voudrais simplement le rassurer sur un point.

A la suite de la crainte qu'il avait exprimée quant aux rumeurs qui couraient concernant l'élaboration du nouveau PRD, je me suis adressé au ministre de l'Aménagement du territoire. Le ministre André m'a fait remarquer que sous la précédente législature, votre Conseil a approuvé le 7 mai 1999 une ordonnance qui prorogeait le délai de validité de l'actuel Plan régional de développement, à tout le moins dans son volet non réglementé, jusqu'au 31 décembre 2000. C'est une ordonnance qui a été sanctionnée par le Gouvernement précédent en date du 20 mai. Donc, notre Gouvernement dispose à présent d'un délai d'environ dix-huit mois pour approuver le nouveau PRD en application de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme. Nous pensons, et le ministre me le confirme, que ce délai devrait être amplement suffisant.

Dans le cadre de nos discussions sur l'urbanisme, le PRD et le PRAS, j'en viens à l'une des questions évoquées par M. Grimberghs. Je puis rassurer ce dernier sur la volonté du Gouvernement, que m'a confirmée le ministre André, quant à la communication dans les meilleures délais du nouveau projet de PRAS au Parlement, de respecter le prescrit de l'ordonnance organique en matière de planification et d'urbanisme.

M. Riguelle a posé, dans le cadre de son intervention, des questions concernant le déroulement de l'enquête publique relative au nouveau projet de PRAS.

D'emblée, je signale que je ne pourrai pas répondre à toutes les questions de détail qui ont été évoquées. Le Gouvernement veillera bien évidemment à donner la plus grande publicité à cette enquête publique qui sera lancée à l'automne, comme le ministre André a déjà eu l'occasion de le dire.

Il sera veillé à rendre les documents soumis à consultation les plus lisibles possible, eu égard à une matière extrêmement complexe. J'ajoute, monsieur Riguelle, toujours dans la foulée de votre question en matière de procédure urbanistique, de l'aménagement du territoire et de la protection des monuments et sites, que l'accord de gouvernement me paraît parfaitement clair sur ce point puisqu'il stipule : « La simplification des procédures et l'obligation de respecter des délais de rigueur raisonnables et cohérents par l'administration de l'Aménagement du territoire et du Logement, l'IBGE, la Commission royale des monuments et sites, seront une priorité. » Les intentions du Gouvernement me paraissent claires en la matière.

Mevrouw Byttebier heeft met haar interventie heel wat frisheid, enthousiasme en hoop gebracht in het debat over ons stadsproject. Ondanks het gevaar om voor een oude zaag te worden versleten, ofschoon we dezelfde leeftijd hebben, kan ik haar antwoorden dat de Regering inspanningen zal doen om haar verwachtingen in te lossen. Ik heb er begrip voor dat zij op bepaalde punten verder wenst te gaan. Welnu, elke dag zal een inspanning worden gevergd en ik mag zeggen dat de Regering met het ambitieuze programma dat ze heeft opgesteld heel wat werk voor de boeg heeft.

Je voudrais vous remercier, monsieur Roelants du Vivier, ainsi que votre président de groupe M. Cools, pour les paroles que vous avez tenues à cette tribune. Mme Caron est également intervenue dans le même sens. Vous avez souligné à juste titre combien il était urgent et nécessaire de restaurer l'image de marque de notre pays, et donc de notre région, à l'étranger. Je partage tout à fait la volonté qui est la vôtre de s'employer, dès demain, à reconquérir un certain nombre de marchés, en termes de commerce extérieur, menacés par l'image que véhicule notre pays. A cet égard, je crois que le volet commerce extérieur de l'accord de Gouvernement nous permettra d'être présents sur ces marchés. Cela relèvera aussi de l'articulation entre les pouvoirs fédérés et l'autorité fédérale. Celle-ci devra faire l'essentiel du travail pour restaurer l'image de la Belgique. Le nouveau ministre des Affaires étrangères a véritablement l'intention d'entreprendre des actions spectaculaires de réhabilitation des entreprises belges à l'égard de nos principaux partenaires commerciaux.

Dans ce contexte, je crois pouvoir dire, au nom de M. Chabert et de Mme Neyts, les ministres responsables, avec moi-même, de la promotion de l'image de marque de Bruxelles, que nous apporterons tout notre soutien aux initiatives prises au niveau fédéral en la matière.

Dans la foulée, je voudrais remercier M. Draps pour la qualité de ses réflexions. Il est un expert dans toutes les problématiques de transport et de mobilité. Il m'excusera de ne pas lui répondre en détail. Il a posé un certain nombre de questions qui pourront m'être adressées sous forme de questions écrites ou orales ou encore faire l'objet d'interpellations.

Ik dank mevrouw Grouwels en de heren Gatz en Vanhengel voor het vertrouwen dat ze hebben in het nieuwe gewestelijke beleidsplan. Net als mevrouw Grouwels meen ik dat het noodzakelijk is om alle institutionele componenten van ons gewest, de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, de Cocof en de VGC, te verenigen voor de uitvoering van het gewestelijk beleid met het oog op de uitdagingen waarmee Brussel wordt geconfronteerd. Ik voeg hier aan toe dat ik ook de gemeenten, de krachten die in Brussel aanwezig zijn en de burgers van het gewest bij onze acties wil betrekken.

Wat betreft de noodzaak om zowel ten overstaan van de andere gewesten als ten overstaan van de Europese en internationale instellingen Brussel een nieuw imago te geven, kan ik u bevestigen dat mijn collega's Chabert en Neyts evenals ikzelf hieraan de nodige aandacht zullen geven. Samen zijn we immers verantwoordelijk voor het imago van Brussel in België en het buitenland.

De heer Vanhengel heeft betreurd dat onze verklaring nogal beknopt was op het vlak van het veiligheidsbeleid. Hij weet dat ook ik ervan overtuigd ben dat veiligheid tot de prioriteiten van de Regering moet behoren. Dit staat expliciet in het regeerakkoord vermeld. Ik zal me dan ook niet verschuilen achter de verdeling van bevoegdheden tussen de verschillende entiteiten van de federale staat.

Ik kan enkel bevestigen dat de Regering erop zal toezien dat het Octopus-akkoord wat Brussel betreft adequaat en doeltreffend wordt toegepast. Daarnaast zal ik binnen het kader van mijn bevoegdheid inzake het toezicht op de lokale besturen bij de aanvang van het parlementaire jaar een rondreis maken van de Brusselse gemeenten. Daarbij zullen de problemen die verband houden met de openbare veiligheid centraal staan ongeacht het feit of de betrokken gemeenten al dan niet een veiligheidscontract hebben afgesloten.

De heer Gatz heeft, niet als enige trouwens, opgemerkt dat het beleidsplan dat ik gisteren op deze tribune heb verdedigd, nauw aansluit bij het beleid van de vorige Regering. Bovendien is gevolg gegeven aan de vraag van de heer Gatz om de coördinerende rol van de minister-voorzitter binnen het kader van het optreden van de Regering op het terrein te vergroten. Tenslotte heeft de heer Gatz de aandacht gevestigd op de toekomst van de constitutionele of institutionele betrekkingen binnen Brussel. Ik kan hem geruststellen en had deze morgen nog contact met de burgemeester van Brussel die van bij de aanvang van het volgend parlementair jaar de paritair samengestelde werkgroep zal voorzitten. Die werkgroep zal haar nut hebben. De heer de

Donnéa is van plan om de werkgroep gewicht en inhoud te geven teneinde structurele oplossingen te kunnen aanreiken voor de federale, intergouvernementele en interparlementaire conferentie met het oog op een harmonisch samenleven van de twee taalgemeenschappen binnen de Brusselse instellingen.

Vous avez dit, monsieur Cerexhe, que Bruxelles méritait sans doute mieux, au vu du résultat des élections. Vous admettrez quand même que le citoyen bruxellois n'a en tout cas pas voulu ni de vous ni de Mme Milquet pour conduire Bruxelles — je sais qu'il ne faut jamais parler des absents, monsieur Cerexhe, mais d'autres l'ont fait à cette tribune —, pour ne pas parler de votre dernier représentant au Gouvernement bruxellois qui a réussi l'éblouissante performance électorale de ne pas se faire réélire au sein de cette assemblée où il occupait votre fonction. C'est donc à vous que je dois souhaiter bon courage, en l'occurrence. *(Rires.)*

En tant qu'Anderlechtois, M. Cerexhe comprendra que je sois particulièrement féru de métaphores footballistiques et je voudrais le rassurer. L'objectif de la *dream team* que j'ai le bonheur de conduire est en mesure de jouer dès demain en *championsleague* grâce au programme ambitieux que nous avons l'occasion de présenter. J'espère que la ministre d'Etat Mme Spaak voudra bien m'excuser pour l'usage abusif de ces anglicismes.

Vous avez l'impression, monsieur Cerexhe, d'être confronté à un Gouvernement Picqué III. Comme je l'ai dit en réponse à M. Gatz, nous pouvons nous revendiquer d'une logique de continuité par rapport au projet de ville qui a été développé dès 1989. J'ai d'ailleurs rendu hommage à ceux que j'ai appelés les vétérans des Gouvernements Picqué I et II. Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a pas 36 manières de gérer la cité.

On doit pouvoir développer un projet de ville permettant de lutter contre la dualisation et les fractures sociales. On doit pouvoir promouvoir la cohabitation harmonieuse entre nos communautés linguistiques. Je ne considère pas du tout offensant d'être comparé aux deux précédentes équipes qui ont gouverné la région. Je pense effectivement que nous nous inscrivons dans une logique de poursuite d'une action qui a été entamée dans des conditions difficiles dans la zone urbaine qu'est Bruxelles.

De là à dire qu'il n'y a pas d'accent nouveau, monsieur Cerexhe, c'est faire peu de cas du souffle et de l'esprit neuf qu'ECOLO a apportés à l'accord du Gouvernement, comme Mme Huytebrock l'a rappelé ce matin. C'est aussi faire peu de cas de la volonté, exprimée en préambule de la déclaration gouvernementale, de l'ensemble des membres du Gouvernement et des partis de la majorité de prendre réellement en compte les aspirations qui ont été exprimées par nos concitoyens le 13 juin dernier en termes de changement et de renouveau.

Nous nous connaissons depuis longtemps, monsieur Cerexhe, puisque, lorsque nous étions jeunes stagiaires au barreau, nous avons passé ensemble notre examen de plaidoirie et je dois reconnaître que, pour un néophyte, vous aprennez extrêmement vite. En effet, vous avez rempli, à merveille, je dois le reconnaître, votre rôle de membre de l'opposition. On aurait cru entendre de vieux briscards comme MM. Lemaire ou Grimberghs.

Mais vous avez peut-être un problème non pas de talent d'expression mais bien de mémoire. En effet, je vous rappellerai la responsabilité écrasante en matière de gestion de cette région et l'immobilisme de votre formation politique au nivau fédéral laquelle, au contraire de la majorité actuelle, n'a jamais été capable d'obtenir un refinancement de notre région par le fédéral ni aucun intérêt fédéral...

M. Denis Grimberghs. — Qui a négocié le statut de Bruxelles ? Ce n'est pas le PRL !

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement. — Demandez à M. Moureaux !

Aucune déclaration gouvernementale n'a manifesté d'intérêt pour la situation des métropoles. C'est cette majorité arc-en-ciel qui a fait inscrire un volet entier dans l'accord gouvernemental fédéral quant à la problématique urbaine.

Vos amis politiques ont été incapables de l'obtenir. Aujourd'hui, c'est chose faite : refinancement, intérêt pour la problématique des villes et en particulier pour Bruxelles, grâce à notre majorité.

Le terme « refinancement » était partiellement inexact. Vous avez évoqué le montant de 500 millions. Vous savez comme moi qu'il ne se limite pas à 500 millions. Mme Neyts a eu l'occasion de le rappeler sur les ondes ce matin. Le montant des crédits budgétaires affectés à l'accord de coopération, montant cumulé de manière récurrente, aura doublé à la fin de la législature régionale. Donc, ne venez pas considérer qu'il s'agit d'un effort peu substantiel : il aura doublé.

M. Denis Grimberghs. — On est loin des 10 milliards annoncés par Eric André ! Il suffisait que le PRL revienne au Gouvernement fédéral, c'est comme pour la suppression d'un pour cent de la taxe d'agglo !

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur Grimberghs, M. André est un homme intelligent et réaliste ; il a donc participé à l'élaboration du programme électoral de la fédération PRL-FDF. Si vous retrouvez trace de 10 milliards, je suis prêt à en discuter avec vous.

Donc, nous avons obtenu le doublement du refinancement de la Région par l'Etat fédéral. Ce n'est pas négligeable et nous pouvons nous enorgueillir de ce résultat.

Pour conclure, j'en arrive aux interventions des membres PSC. Ce matin, M. Tomas avec qui j'entretiens d'excellentes relations m'a prêté sa *Libre Belgique* ! J'y ai lu que le Président du nouveau PSC estimait que « l'opposition est une chance ». Monsieur Cerexhe, si telle est également votre conviction, je me réjouis, au nom du Gouvernement, de pouvoir contribuer au bonheur collectif des sociaux-chrétiens. *(Sourires.)* Je vous souhaite bonne chance pour les cinq ans à venir ! *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Je voudrais cependant faire remarquer aux membres du nouveau PSC que le caractère novateur de leurs interventions parfois fort précises et qui relevaient plutôt de la technique de l'interpellation ou de la question parlementaire, m'a un peu échappé. Donc, j'ai envie de leur dire que si Simonet fait du Picqué sans Picqué, le nouveau PSC bruxellois me paraît avoir une fâcheuse tendance à faire, de manière tout aussi confuse que son mentor, du Charles-Ferdinand sans Nothomb. *(Rires.)*

Monsieur Mahieu — je m'en voudrais de ne pas m'adresser à Vivant — je vous remercie pour vos paroles et pour votre offre d'un abonnement au *Morgen*. J'y souscris bien volontiers, tout comme le ministre Gosuin. J'ai pris l'engagement et je m'y tiendrai, par conviction personnelle et par respect pour la communauté linguistique flamande, bien que M. Gatz ne soit plus présent, mais je ne doute pas que M. Vanhengel, lequel m'a rappelé qu'il était instituteur, lui transmettra le message avec beaucoup de célérité de perfectionner de manière intensive ma connaissance du néerlandais. A cet égard, rendez-vous à la rentrée parlementaire.

Pour le surplus, monsieur Mahieu, je vous remmercie de votre allocution comprenant entre autres des considérations sur le confort de la cafeteria et sur la déclaration de politique à la Communauté française. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que chaque Assemblée compte au moins en son sein un personnage truculent : la Chambre avait un député tournaisien du nom de François Dufour, le Parlement wallon, l'échevin «binchou» Willy Burgeon et notre Assemblée pouvait s'enorgueillir d'un personnage que l'on surnommait «Dikke Miche». *(Rires.)* Je crois, monsieur Mahieu, que, sous la présente législature, vous avez définitivement pris vos marques en tant qu'ornement folklorique de notre Assemblée et je vous en félicite ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Madame la Présidente, je conclus en vous remerciant ainsi que tous les membres qui ont participé au débat, et en m'excusant de n'avoir pu répondre à tous. Je remercie les parlementaires pour la part très active qu'ils ont prise dans la qualité des débats de ce jour, ce qui me convainc de la volonté de l'ensemble des formations démocratiques d'œuvrer résolument pour le bien-être et l'intérêt général de tous les Bruxellois. Cela me réjouit tout particulièrement. Les membres du Gouvernement et moi-même avons conscience que ce ne sera pas facile pour toute une série de raisons qui ont été rappelées par plusieurs d'entre vous à cette tribune. D'aucuns m'ont reproché — mais je constate que les membres du FN ne sont plus là — de citer excessivement Sénèque, je citerai donc Montherlant qui, dans Malatesta, mettait dans la bouche d'un prélat de la curie dont le nom m'échappe une parole assassine pour ledit Malatesta : «Il croit que tout est facile parce qu'il est incapable de concevoir quelque chose de grand.» A l'inverse, votre Gouvernement entend penser haut et loin et concevoir grand pour Bruxelles. Je vous remercie de lui accorder votre confiance. *(Applaudissements sur de très nombreux bancs.)*

Mme la Présidente. — Au nom de l'Assemblée, je félicite M. Claude Michel qui fête aujourd'hui son anniversaire. Etant donné sa sagesse, pourrait-il à présent être affecté à une commission pour vérifier si les vestales conservent leurs qualités... *(Sourires.)* C'est aussi un moment de convivialité de pouvoir congratuler l'un d'entre nous. *(Vifs applaudissements.)*

Mme la Présidente. — Nous allons passer aux répliques. Je vous rappelle que le temps de parole est limité. Aujourd'hui, certains membres ont fait de nombreuses références littéraires, mais je leur demanderai un maximum de concision dans leur réplique.

Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — De minister-voorzitter heeft in zijn antwoord herhaaldelijk gesproken over de democratische oppositie, democratische formaties en democratische partijen. Ik veronderstel dat hij ons hiermee allemaal bedoelt. Indien immers mocht blijken dat sommige leden van de oppositie volgens hem niet democratisch zijn, had ik graag vernomen waar het onderscheid ligt tussen democratische en niet-democratische volksvertegenwoordigers en wie zich geroepen voelt en zich het recht toeëigent te bepalen wie al dan niet democratisch mag worden genoemd. Of hebben de politici zelf nog het recht te oordelen over hun eigen ingesteldheid ?

Indien de minister-voorzitter van oordeel is dat de politici van mijn partij niet democratisch zijn, geeft hij uiting aan zijn minachting ten opzichte van een deel van de Brusselaars dat op 13 juni een democratische keuze heeft gemaakt. Ik heb er vanmorgen reeds op gewezen dat deze Brusselaars gisteren nog voor de PRL, de VLD, de CVP, de PS en de SP stemden. Men kan dus bezwaarlijk beweren dat zij vandaag tot een ondemocratische fractie van onze bevolking behoren. Zij verdienen evenzeer het respect van de minister-voorzitter als de kiezers die vandaag nog wel voor hem hebben gestemd, maar die bij de gemeenteraadsverkiezingen van volgend jaar of bij de volgende gewestraadsverkiezingen in 2004 ook voor mijn partij zullen kiezen.

De minister-voorzitter zegt dat hij van mij geen lessen in democratie wenst te ontvangen. Ik meen nochtans dat hij best enkele lessen in democratie zou kunnen gebruiken. Hij spreekt over de dagelijkse praktijken van mijn partij. Ik weet niet waarover hij het heeft. Met dergelijke vage insinuaties staan wij nergens. Ik veronderstel dat hij ons er niet van wil beschuldigen dat wij bommen hebben laten ontploffen in de buurt van het partijsecretariaat van mijn partij. Wij weten inmiddels immers dat de schuldige een lid is van het FDF.

De minister-voorzitter noemt mij de mandataris van een partij. Ik wil er op wijzen dat ik niet de mandataris van mijn partij ben. Ik sta uiteraard volledig achter het programma van mijn partij en wijk er geenszins van af. Ik ben echter de mandataris van het volk, van de kiezers die voor mij hebben gekozen.

De minister-voorzitter verwijt mij een deel van het regeerakkoord niet te hebben gelezen. Wellicht heeft hij mijn uiteenzetting van vanmorgen niet aandachtig beluisterd want ik heb dit deel uit het regeerakkoord wel degelijk gelezen, ik heb het zelfs luidop gelezen.

De Regering is van plan het onveiligheidsgevoel aan te pakken. Ik heb reeds herhaaldelijk gezegd dat dit niet het probleem is waarmee onze stad te kampen heeft. De bevolking van onze stad heeft helemaal geen last van een onveiligheidsgevoel. Nooit heeft iemand mij aangeklampt om zich te beklagen over zijn onveiligheidsgevoel. Duizenden mensen hebben echter te kampen met een gebrek aan veiligheid omdat zij het slachtoffer zijn geweest van criminaliteit en die dit probleem dus aan den lijve hebben ondervonden. Dit is geen psychosomatisch, maar een reëel probleem. De verschillende overheden in dit land begaan allemaal dezelfde fout door zich te richten op een psychosomatisch aspect en de realiteit te negeren.

Het opsommen in het regeerakkoord van een aantal vage punten die een positieve wending kunnen geven, is een goede zaak, maar niet voldoende wanneer deze niet op de juiste manier worden ingevuld en wanneer de criminaliteit niet afdoende wordt bestreden.

Sta mij toe nog even te reageren op de wijze waarop de minister-voorzitter de heer Johan Demol heeft aangepakt. Collega Johan Demol heeft hier gezegd dat de corrupte magistratuur moet worden aangepakt. Plots ontstond een vonk van verontwaardiging. Ik wil wel eens weten welk parlementslid hier wil zeggen dat de corrupte magistratuur of de corrupte politiek niet moet worden aangepakt. Wie is daar tegen ? Wie verschuilt zich hier achter corrupte politiek of corrupte magistratuur ? Ik hoop niemand. Waarom dan die golf van verontwaardiging ?

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer Lootens, kan u afronden ?

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik wil afronden, mevrouw de Voorzitter, maar het gaat hier om een persoonlijk feit.

Mevrouw de Voorzitter. — U vervalt in herhaling.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, ik herhaal, ik zal afronden, maar daar het om een persoonlijk feit gaat en aangezien er maar één persoon van de fractie mag spreken, wens ik er nog even op in te gaan.

De minister-voorzitter zegt dat de heer Demol misbruik maakt van zijn onschendbaarheid. De heer Demol heeft echter niemand bij naam genoemd. Hij heeft ook niet gezegd dat de hele Brusselse magistratuur corrupt is. Hij heeft zijn onschendbaarheid niet nodig om te zeggen wat hij hier heeft gezegd.

De minister-voorzitter is jurist. Ik meen nochtans te kunnen vaststellen dat hij zich inzake Johan Demol op juridisch vlak hier vandaag voor een tweede keer in korte tijd grondig vergist. Ik begrijp nu waarom hij in de politiek is gestapt in plaats van in de advocatuur te blijven.

Tot zover, mevrouw de Voorzitter, mijn reactie op de repliek van de minister-voorzitter. *(Applaus.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, je remercie d'abord les nombreuses personnes qui ont exprimé leur sympathie à mon groupe. Je répète que nous aurions espéré plus de soutien quant à notre présence à part entière dans un Gouvernement il y a une semaine, mais on ne réécrit pas l'histoire.

Nous serons vigilants par rapport au texte de l'accord, aux méthodes et aux pratiques politiques qui seront utilisées pour poursuivre un projet de ville cohérent.

Monsieur Simonet, vous reconnaissez en nous l'apport d'un renouveau. Nous attendons donc très clairement que vous soyez à l'écoute de l'opposition démocratique, qui plus est lorsqu'elle a participé à l'élaboration de votre projet.

En ce qui concerne les relations entre communes et Régions, nous avons regretté pendant les négociations les accents souvent trop municipalistes qui étaient exprimés. Je pense que ce n'était pas tout à fait étranger à la personnalité de certains négociateurs. Vous-même, monsieur Simonet, en tant qu'échevin, vous pourriez faire craindre que vous incarniez trop le municipalisme. Nous espérons néanmoins que, grâce à votre accession à la fonction de ministre-président, vous porterez d'abord le fait régional plutôt que les accents trop locaux.

Comme je l'ai dit ce matin, les communes peuvent être des lieux de proximimité et de démocratie, mais nous avons trop souvent, vérifié dans notre Région ces dernières années, qu'elles étaient parfois des acteurs d'immobilisme voire de blocage. Je prends des matières comme les travaux publics, les déplacements ou la rénovation urbaine.

Notre Gouvernement a la responsabilité de développer un projet cohérent et je ne peux qu'espérer une équipe plus soudée que celle que nous avons connue lors de la dernière législature. Les défis pour notre Région sont nombreux et même si cet accord, monsieur Cerexhe, n'avançait pas toujours des propositions très précises en matière d'objectifs, les accents prioritaires sont clairs et devront faire l'objet de mesures urgentes. Je pense tant à la lutte contre la fracture sociale qu'aux défis d'une mobilité qui privilégie mieux les usagers des transports en commun, les piétons et les cyclistes et qu'aux besoins d'information des citoyens.

J'ai peu insisté ce matin sur un aspect qui me semble primordial à Bruxelles, à savoir le renouveau démocratique, pour reprendre vos termes, monsieur Simonet, l'importance d'un dialogue rajeuni du politique au citoyen. Cet élément est essentiel pour nous et je le répète, nous ne sommes pas étrangers à des accents nouveaux en la matière dans la déclaration. Encore une fois, c'est à vos pratiques que nous pourrons vous juger.

Je répète ici également notre vigilance et notre opiniâtreté. Je retiens en tout cas votre ouverture en faveur de nouveaux liens entre la majorité et l'opposition. Nous vous prenons au mot et nous engageons à travailler avec détermination pour une ville plus solidaire et un cadre de vie meilleur pour tous les Bruxellois. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, je ne me servirai pas de cette tribune pour développer des joutes oratoires auxquelles nous avons déjà eu l'occasion de nous livrer dans d'autres lieux. Je voudrais toutefois vous dire que nous sommes quelque peu déçus de la manière un peu superficielle, mais non dépourvue d'humour, avec laquelle vous avez répondu à l'ensemble des questions posées par l'opposition.

Avec un peu de hauteur, vous avez l'air de considérer qu'il n'est pas novateur de poser un certain nombre de questions précises relatives à un programme que nous considérons comme relativement vague.

J'ai pris acte du fait que vous confirmiez ce que j'avais dit ce matin, à savoir que le Gouvernement Simonet Ier est un Gouvernement Picqué III.

Et c'est sur ce point, évidemment, que nous avons quelque inquiétude. En effet, au cours de ces quatre dernières années, nous avions dénoncé l'immobilisme de ce Gouvernement ainsi que l'impossibilité pour les deux partenaires, la fédération PRL-FDF et le parti socialiste, de se mettre d'accord sur un projet de ville cohérent, tant leurs philosophies sont différentes. Au cours de la campagne électorale, j'avais pris un certain nombre d'exemples, que ce soit en matière d'urbanisme — et le PRAS constitue quand même un échec pour le dernier Gouvernement — mais aussi en matière d'emploi et en matière de développement technologique de Bruxelles. Ce qui nous inquiète, c'est quand vous dites que vous allez continuer. J'espère que ce ne sera pas la continuité dans l'inefficacité.

A propos du refinancement, monsieur le ministre-président, s'il est vrai que vous avez obtenu quelques résultats, ils sont bien faibles par rapport à ce que vous nous aviez annoncé au cours de la campagne électorale ! Le ministre André nous avait annoncé dix milliards, Armand De Decker nous avait annoncé 18 milliards et nous avait assurés que lorsque la fédération PRL-FDF serait à tous les niveaux de pouvoir, nous allions voir ce que nous allions voir et que Bruxelles obtiendrait enfin son dû. Je constate qu'actuellement il s'agit de 500 millions par an, même si un effet cumulatif existe. On ne parle plus de remboursement à 100 % du minimex par l'Etat fédéral et encore moins, monsieur le ministre-président, alors que je l'ai lu dans votre programme électoral, de la diminution de la charge fiscale à Bruxelles, de la suppression de 1 % de l'impôt d'agglomération. J'aimerais bien savoir lequel de vos partenaires s'y est opposé.

Pour finir, une question un peu plus technique que j'adresserai au ministre André sur la réponse donnée à MM. Grimberghs et Riguelle à propos du PRAS. Monsieur le ministre, vous leur avez assuré que le document leur serait communiqué dans les meilleurs délais. Ce qui m'étonne c'est que ce projet de PRAS a été approuvé par l'ancien Gouvernement au mois de juin 1999. L'ordonnance du 29 août 1991, en son article 29, alinéa 4, dispose que « le Gouvernement arrête le projet de plan et le communique sans délai au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale ».

J'aimerais savoir où se trouve, aujourd'hui, ce projet de PRAS. A-t-il été déposé au greffe ? Sommes-nous en droit de le consulter ? C'était aussi le sens de la question posée par MM. Grimberghs et Riguelle.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement. — Vous n'avez pas l'air de vouloir vous souvenir que,

depuis le 3 juin, il s'est passé un certain nombre d'événements politiques dans ce pays et que ce Gouvernement n'a que quelques jours d'existance. Mais je vous communiquerai ce projet dans les meilleurs délais.

M. Denis Grimberghs. — Le problème est de savoir s'il a été approuvé le 3 juin et si tel est le cas, il doit être mis à notre disposition.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur Grimberghs, vous n'avez pas à interroger un Gouvernement sur les actes du précédent Gouvernement.

M. Benoît Cerexhe. — En conclusion, monsieur le ministre-président, vous savez que le nouveau PSC-Bruxelles — vous avez d'ailleurs eu l'air d'en rire, et même si vous avez de bonnes lectures comme *La Libre Belgique*, je pense que vous avez mal lu l'article de M. Maystadt — souhaite faire de l'opposition constructive.

Vous verrez au cours des prochains mois et des prochaines années, les propositions que nous déposerons. J'espère que dans ce domaine-là, votre majorité voudra bien y collaborer. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénaire le lundi 19 juillet 1999.

Volgende plenaire vergadering op maandag 19 juli 1999.

— *La séance plénière est levée à 18 h 45.*

De plenaire vergadering wordt om 18.45 uur gesloten.

56.279 — E. Guyot, s. a., Bruxelles